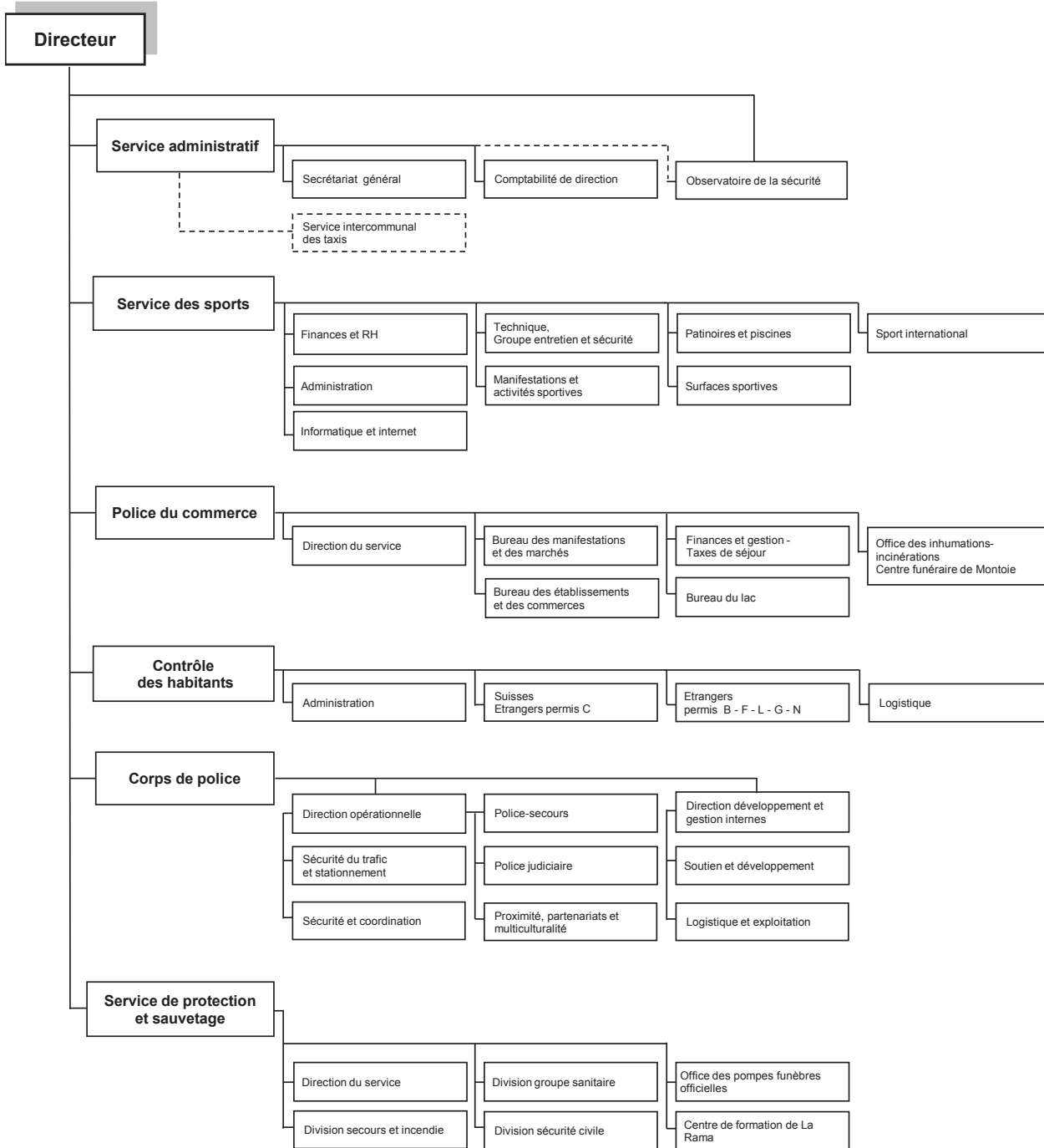


Direction de la sécurité publique et des sports



Direction de la sécurité publique et des sports

Sur le plan sportif, la « World Gymnaestrada Lausanne 2011 », la plus grande manifestation sportive jamais organisée à Lausanne et l'une des plus importantes que le pays ait accueillies, s'est déroulée du 10 au 16 juillet. Près de 20'000 participants, venus de plus de cinquante pays, se sont retrouvés dans une ambiance joyeuse et festive durant une semaine. Outre les représentations officielles sur les sites de Beaulieu, du stade olympique de la Pontaise et de Malley, ils ont animé plusieurs scènes en ville, créant, avec la population, une atmosphère unique. Si le succès a été au rendez-vous, il convient de souligner le travail du comité d'organisation, des milliers de bénévoles, ainsi que de l'ensemble des services de l'administration communale, parmi lesquels il y a lieu, en particulier, de citer, pour la Direction de la sécurité publique et des sports, le Service des sports, le Corps de police, le Service de protection et sauvetage et la Police du commerce.

Par ailleurs, le nouveau commandant de police, Pierre-Alain Raémy, désigné par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2010 pour succéder au commandant Gérard Hagenlocher, partant à la retraite après 33 ans de service, dont 17 à la tête du corps, a pris ses fonctions le 1^{er} mai, la cérémonie de passation des pouvoirs ayant eu lieu le 7 avril au Casino de Montbenon.

Enfin, le Conseil communal ayant, dans sa séance du 7 décembre 2010, adopté les conclusions du rapport-préavis N° 2010/18 concernant la politique municipale en matière de vie nocturne, le nouveau règlement municipal sur les établissements et les manifestations, abrogeant celui du 10 avril 2003 sur les établissements, a pu entrer en vigueur le 1^{er} octobre. Désormais, les établissements de jour au bénéfice d'une licence avec alcool sont autorisés à ouvrir leurs portes à partir de 06h30, les samedis, dimanches et jours fériés, alors qu'une ouverture à 05h00 reste possible les autres jours de la semaine.

SERVICE ADMINISTRATIF

Organe de coordination et de soutien à l'activité des services de la direction de la sécurité publique et des sports.

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Secrétariat général

- acheminement du courrier (par son huissier);
- traitement du courrier (ouverture, enregistrement, tri, diffusion dans les services concernés);
- contrôle du suivi;
- apport rédactionnel et rédaction de nombreux documents (préavis, communications, notes à la Municipalité, etc.);
- gestion du secrétariat du directeur de la sécurité publique et des sports;
- établissement de l'ordre du jour et contrôle des dossiers pour les séances de Municipalité;
- tenue des procès-verbaux des séances hebdomadaires des chefs de service;
- participation à divers groupes de travail transversaux de l'administration;

Comptabilité de direction

- élaboration, avec les services concernés, du budget de fonctionnement;
- établissement, sur la base des données fournies par les services, du plan des investissements;
- contrôle budgétaire;
- gestion de la TVA;
- gestion des crédits d'investissements;
- passation des écritures dans les comptes de fonctionnement, d'investissements et de bilan, ainsi que dans les comptes des fournisseurs;
- enregistrement de la facturation aux débiteurs;
- gestion administrative et comptable du personnel de la direction (entrées, sorties, changements de statut, etc.);
- gestion comptable de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis;
- conduite d'études et d'analyses diverses;
- correspondant micro-informatique (CMI) et chargé d'administration du personnel (CAP) pour l'ensemble du service.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Plan des postes

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Total service	13.55	nd	13.55	nd

nd : non disponible avant rapport de gestion 2012

Variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011
Total service	0.00

Personnel fixe

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total service	16	13.55	16	13.55

Apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Total service	0	0

Mouvements du personnel, excepté transfert inter-services

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	
	fin(s) d'emploi	embauches
Nombre de mouvement(s)	0	1

Motifs des fins d'emploi

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Décès	
Démission	
Retraite	
Fin de contrat	
Invalidité	
Licenciement	
Suppression de poste	
Total service	0

TAXIS

PRINCIPALES TÂCHES

- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis ;
- préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis ;
- surveiller et corriger les examens topographiques
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis ;
- gérer et tenir à jour les dossiers de conducteurs de taxis ;
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis.

- enquêter sur les réclamations
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.

Cinq collaborateurs/trices, représentant 2,95 ept, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, dont Lausanne fait partie avec onze autres collectivités locales des environs.

FAITS MARQUANTS

Le Tribunal fédéral a, le 29 août, admis sur un point le recours des douze exploitants A opposés à l'affiliation obligatoire (pas contestée) au central d'appel des taxis de place. En effet, il estime que l'arrêt de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal ne contient pas suffisamment d'éléments pour vérifier que le prix de l'abonnement, que doit souscrire chaque exploitant A, n'est pas excessif et sert uniquement à couvrir les frais de fonctionnement, d'amélioration du système et d'amortissement du central d'appel.

Autorisations

Type A – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl ou en libre)

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2010	2011	2010	2011
Compagnies	5	5	102	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
Total	153	153	250	250

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, six autorisations A (2010 : neuf) ont été transférées soit à des candidats inscrits sur la liste d'attente, soit à un proche ou un chauffeur employé depuis cinq ans (au moins) par le renonçant.

Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2010	2011	2010	2011
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	53	47	56	51
CDS	4	2	5	2
Allô Taxis !	2	2	2	2
AB Taxis Lausanne	3	2	3	2
Autres	27	23	35	29
Total	89	76	101	86

Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2010	2011	2010	2011
Entreprises	7	4	17	17
Exploitants indépendants	8	10	8	10
Total	15	14	25	27

Conducteurs

Au nombre de 514* (2010 : 534), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2010	2011	2010	2011
Conducteurs «régulier»	449	449	30	28
Conducteurs «auxiliaires»	38	34	7	3
Total	497	483	37	31

*dont 257 étrangers/ères

Au cours de l'année, sur 39 demandes enregistrées (2010 : 47), 22 carnets de conducteur ont été délivrés (2010 : 20), un certain nombre de candidats ayant renoncé ou échoué à l'examen topographique.

Courses des taxis de place

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'507'618 courses, contre 1'545'384 en 2010.

Stations

Au nombre de 45, comme en 2010, les stations offrent un total de 192 places, contre 194 en 2010. En effet, durant l'année écoulée, une nouvelle station, d'une capacité de deux places, a été mise en service à la place de l'Europe, alors que la station sise à la place Centrale, permettant le stationnement de quatre taxis, a été supprimée.

OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ

PRINCIPALES TÂCHES

- collecter des informations pour cerner les problèmes de sécurité ;
- cibler et mettre en œuvre les mesures à prendre ;
- coordonner le travail, en collaboration avec les services concernés ;
- organiser annuellement le Forum de l'observatoire de la sécurité ;
- mettre en place divers moyens d'information et de prévention.

L'abus d'alcool sur le domaine public, les nuisances provoquées par la prostitution de rue, la mendicité, ainsi que le règlement sur la vidéosurveillance ont été les principaux thèmes traités durant l'année sous revue.

En mai, dans le cadre de la «Semaine alcool de la Confédération», une brochure de prévention «Adolescents ivres: que faire?» a été éditée et une conférence, destinée aux parents, a été organisée avec succès. Plusieurs groupes de travail en relation avec les questions de consommation d'alcool en plein air [Groupement romand d'étude des addictions (GREAA), Relais Information et Réseau (Relier), Plate-forme de coordination des actions de prévention contre l'alcoolisme (PlaVa) du Pacte Alcool vaudois 2007–2012, etc.] ont également occupé la déléguée à l'observatoire de la sécurité.

Les nuisances subies par les quelque 500 riverains de la zone légale de prostitution se sont aggravées sous l'effet de la récente croissance de l'offre de cette dernière. Un groupe de travail interservices recherche les diverses solutions possibles. Une borne, bloquant la circulation

nocturne dans la contre-allée de Sévelin 15, a notamment été posée par le Service des routes et de la mobilité, afin d'assurer une meilleure tranquillité aux habitants. Cependant, étant donné que de nouvelles constructions sont prévues à proximité de ladite zone, d'autres mesures devront encore être étudiées.

La problématique de la mendicité suscite de nombreuses questions et réactions. De fait, plusieurs demandes d'interventions, émanant d'associations de quartier ou de paroisses, sont parvenues à l'observatoire de la sécurité. Un rapport-préavis, dressant l'état de la situation à Lausanne et proposant des mesures propres à limiter les abus de la mendicité, est en voie d'achèvement.

L'adoption en octobre, par le Conseil communal, du règlement communal sur la vidéosurveillance, n'a, pour l'heure, permis que de mettre en place une signalisation uniforme des installations de vidéosurveillance en ville de Lausanne. En effet, devant encore faire l'objet d'une modification – actuellement en cours d'examen par le Conseil communal – pour pouvoir être approuvé par l'Autorité cantonale, ce règlement n'a pas encore pu être formellement mis en vigueur.

Finalement, l'observatoire a continué à travailler, en collaboration avec le Corps de police, plusieurs services de l'administration, diverses associations de quartiers et divers pétitionnaires, sur l'amélioration de la sécurité au sens large, en faveur des habitant-e-s et visiteurs de la ville.

SERVICE DES SPORTS

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Administration

- conception et mise en œuvre de la politique municipale en matière de sport ;
- direction et administration du service ;
- soutien financier aux associations et clubs sportifs lausannois ;
- administration du personnel du service ;
- comptabilité du service.

Informatique et Internet

- support informatique en faveur du service ;
- élaboration, gestion, développement et mise à jour des pages Intranet du service ;
- élaboration, gestion, développement et mise à jour des sites Internet du service ;
- élaboration, direction et suivi de projets informatiques en faveur du service ;
- élaboration, direction et suivi de projets graphiques en faveur du service ;
- promotion de projets spéciaux.

Manifestations et activités sportives

- encouragement, soutien, réalisation et développement de l'organisation de manifestations sportives d'importance régionale, nationale et internationale ;

- promotion du sport et des activités physiques auprès de la population, sans distinction d'âge ou de sexe ;
- promotion du sport et des activités physiques auprès du personnel de l'administration communale.

Piscines et patinoires

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des piscines de Bellerive-Plage, Mon-Repos (couverte), Montchoisi et de quartiers ;
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des patinoires de Montchoisi et de la Pontaise.

Sport international

- valorisation de la place de Lausanne comme capitale olympique et capitale administrative du sport mondial ;
- accueil et suivi des fédérations internationales sportives ou liées au sport établies à Lausanne ;
- coordination avec les partenaires institutionnels (Confédération et canton de Vaud).

Surfaces sportives

- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration de l'ensemble des surfaces sportives extérieures de la Ville de Lausanne (plus de 42 terrains permettant la pratique du football, du rugby, du football américain, du baseball, etc.) ;
- mise à disposition de la population, gestion, entretien et amélioration des surfaces sportives intérieures (hors salles de gymnastique gérées par la direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale), en particulier les centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes, de la Vallée de la Jeunesse et du Vieux-Moulin, ainsi que le Centre de tir sportif de Vernand.

Unité technique

- étude, réalisation (direction de chantier), entretien et amélioration des installations sportives de la Ville de Lausanne ;
- montage / démontage et gestion d'équipements en faveur de manifestations sportives ou culturelles ;
- ouvriers spécialisés.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration (SPORTS)	8.80	nd	8.80	nd
Manif. et activités sportives	6.00	nd	6.00	nd
Piscines et patinoires	31.16	nd	31.16	nd
Sport Bien-être	1.00	nd	1.00	nd
Sport international	1.70	nd	1.70	nd
Sport passion	1.00	nd	1.00	nd
Surfaces sportives	24.25	nd	24.25	nd
Unité technique	15.60	nd	15.60	nd
Total service	89.51	nd	89.51	nd

nd : non disponible avant rapport de gestion 2012

Variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011
Total service	0.00

Personnel fixe

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration (SPORTS)	9	8.00	10	8.80
Manif. et activités sportives	9	9.00	8	8.00
Piscines et patinoires	32	28.51	32	28.51
Sport international	2	1.70	2	1.70
Surfaces sportives	24	24.00	24	23.25
Unité technique	17	17.00	17	17.00
Total service	93	88.21	93	87.26

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Administration (SPORTS)	2	2
Total service	2	2

Mouvements du personnel, excepté transfert inter-services

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	
	fin(s) d'emploi	embauches
Nombre de mouvement(s)	4	4

Motifs des fins d'emploi

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Décès	
Démission	1
Retraite	2
Fin de contrat	
Invalidité	
Licenciement	1
Suppression de poste	
Total service	4

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

ADMINISTRATION

La tenue de la « World Gymnaestrada Lausanne 2011 » n'a pas empêché le déroulement, tout au long de l'année, d'un nombre important de manifestations sportives pour lesquelles le Service des sports œuvre activement. On relèvera, ainsi, la trentième édition des « 20 km de Lausanne » qui, dans des conditions idéales, a réuni près de 17'000 concurrents, confortant sa position de « classique » du calendrier national de course à pied. On retiendra aussi que, dans le cadre de l'édition 2011 du « Triathlon de Lausanne », les 20 et 21 août, ont eu lieu les championnats du monde « Team » et « Sprint ». Dans des conditions, là aussi, idéales, un public fort nombreux a pu assister à la deuxième édition des championnats du monde de triathlon « Sprint » et à la victoire du

Britannique Jonathan Brownlee (deuxième titre de suite) et de la Chilienne Barbara Riveros Diaz. Dans l'épreuve « Team » (équipes mixtes de 4 athlètes), la Suisse a fini à la deuxième place, derrière la Grande-Bretagne, l'Allemagne arrivant troisième. Enfin, en novembre, a eu lieu, à la Vallée de la Jeunesse, la deuxième édition du « Swiss Table Tennis Open Lausanne », le plus grand tournoi de tennis de table organisé en Suisse. Certains des meilleurs joueurs mondiaux (hommes et femmes) étaient présents et le tournoi a connu un grand succès, tant auprès du public, que des médias.

Le Conseil communal a, dans sa séance du 20 juin 2011, adopté les conclusions du rapport-préavis N° 2011/11, « Centre sportif de Praz-Séchaud. Réalisation de vestiaires, d'une buvette et de divers locaux », octroyant un montant d'un million neuf cent cinquante mille francs, dont sept cent mille francs à charge du Fonds communal pour le développement durable, et permettant ainsi la réalisation d'un équipement sportif demandé et attendu par la population. Puis, dans sa séance du 7 décembre, il a adopté les conclusions du préavis N° 2011/26, « Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.). Nouvelle convention entre les communes de Lausanne, Prilly et Renens », permettant la ratification d'une convention intercommunale réglant les rapports entre les communes de Lausanne, Prilly et Renens concernant la gestion du Centre intercommunal de glace de Malley.

Enfin, conformément aux promesses faites au Conseil communal de le tenir informé de l'utilisation du montant alloué au travers du préavis N° 2002/23, « Lausanne, Capitale olympique. Demande de crédit-cadre », promesses renouvelées dans le cadre du préavis N° 2010/22, il convient de signaler que les sommes dépensées en 2011 s'élèvent à 323'728 francs. Dites sommes concernent l'achat de matériel promotionnel, ainsi que la présence d'une délégation (et la tenue d'un stand) au congrès « SportAccord 2011 », qui s'est déroulé à Londres. Les montants utilisés ont également permis le financement d'une étude de faisabilité portant sur l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse dans notre ville, la mise en place du second volet du partenariat avec l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS) pour la tenue de formations spécifiques, ainsi que la poursuite du programme « Volontaires sportifs lausannois » (VSL).

Le solde de ce crédit, d'un montant initial d'un million de francs, s'élevait au 31 décembre à 582'637 francs.

INFORMATIQUE ET INTERNET

Pour cette unité, l'année aura été marquée par la tenue de la « World Gymnaestrada Lausanne 2011 ». Elle a fortement épaulé les organisateurs en coordonnant tous les aspects liés à l'informatique de l'événement. Au final, ce ne sont pas moins de 107 postes de travail (représentants 192 comptes utilisateurs), une vingtaine d'imprimantes, 200 adresses e-mail et 300 liaisons au réseau communal « Récolte » qui auront été installés, mis en service et suivis.

En parallèle, les missions de base au profit du Service des sports (Informatique et sites Internet) ont pu être assurées. Relevons que le parc informatique du Service des sports se compose de 71 postes de travail, quarante imprimantes, dont onze MFP, 119 raccordements téléphoniques, treize smartphones et 22 téléphones mobiles (hors smartphones), pour 103 utilisateurs.

Dans le domaine de l'Internet, l'unité gère 15 sites. Sont compris, dans cette part de son activité, la gestion de contenus, le suivi de projets informatiques, le développement technique, le développement graphique et/ou la coordination de l'hébergement, ce qui fait de cette unité un cas unique au sein de l'administration communale.

L'unité a également participé à la bonne marche de nombreuses manifestations organisées ou soutenues par le Service des sports. Elle a également soutenu d'autres unités du service dans le choix, l'évaluation et l'accompagnement de projets informatiques. Enfin, elle a fourni à d'autres des éléments graphiques (dépliants, affiches, visuels, déclinaisons graphiques, voire signalétique) pour leurs projets, installations ou manifestations.

MANIFESTATIONS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Outre le soutien marqué à l'organisation de la « World Gymnaestrada Lausanne 2011 » et aux manifestations citées ci-avant, l'unité « Manifestations et activités sportives » a assuré le secrétariat général des manifestations et programmes suivants :

- « 20 km de Lausanne » : cette 30^{ème} édition a vu un nouveau record de participation avec 16'394 classés (18'249 inscrits). Si le chiffre, mythique, des 20'000 participants – secrètement espéré de la part des organisateurs à l'occasion de cette édition anniversaire – n'a pas été atteint, le résultat de cette année conforte la place de « classique » des « 20 km de Lausanne » au sein du calendrier national.
- « Journée Lausannoise du Vélo » (JLV) : la 29^{ème} édition de cette course populaire (sans classement) s'est déroulée le 21 mai dans d'excellentes conditions, ce qui a permis de pulvériser, une nouvelle fois, le record de participation avec 2'720 cyclistes. La troisième édition de la « Rando des farfadets », parcours ludique d'environ dix km en forêt permettant la découverte de la faune, de la flore et des produits de la région, grâce à sept postes, confirme son succès avec 563 participants (contre 429 en 2010 et un peu plus de 200 en 2009). Les vélos électriques font maintenant partie intégrante du « paysage » de la JLV et, pour la deuxième fois, un parcours particulier les menant du stade Pierre-de-Coubertin au Chalet-à-Gobet, a permis à une vingtaine de personnes de les tester dans les rues pentues de notre ville.
- « Tournoi de football interservices » : le 24 juin s'est tenue la deuxième édition du tournoi de football organisé au sein de l'administration communale. Cette manifestation avait pour buts non seulement de lutter contre la sédentarisation, mais aussi de créer un esprit d'appartenance au sein des services, des directions et de l'administration communale. Particularité de ce tournoi, ouvert également aux membres du Conseil communal, les équipes de six joueurs (et cinq remplaçants au maximum) devaient obligatoirement avoir, en permanence, deux joueuses sur le terrain. Organisé dans l'enceinte du stade olympique de la Pontaise et suivi d'un repas en commun, le tournoi a connu un succès allant très largement au-delà des espérances de ses organisateurs : 400 personnes, représentant trois équipes du Conseil communal et 35 équipes de l'administration communale, dont les membres étaient issus de 28 services différents de toutes les directions de la Ville. Devant la confirmation du succès de ce

tournoi, une troisième édition sera organisée en 2012, le 22 juin.

- « Tournoi International de Beach Volley de Lausanne » : cette 22^{ème} édition s'est déroulée du 15 au 19 juin sur la place de la Navigation à Ouchy. Les finales, le dimanche, ont connu un superbe succès public et se sont déroulées dans une ambiance extraordinaire. Dit tournoi étant placé sous l'égide de la Confédération européenne de volleyball (CEV), des équipes extra-européennes, proposant des matches de haut niveau, ont pu être invitées. En parallèle, toute la vaisselle du tournoi a été consignée (et nettoyée sur place), ce qui a fortement réduit la quantité de déchets produits. Cet engagement en faveur du développement durable, qui sera renouvelé, a servi de base pour des actions similaires lors des autres manifestations organisées par le Service des sports. Malgré une météo défavorable, le tournoi populaire (« Park Volley ») a connu un succès certain et a réuni pas moins de trente équipes à la piscine de Bellerive-Plage.
- « Lausanne *Walking* » : la 6^{ème} édition, organisée le 11 septembre, a permis à 892 personnes de découvrir quatre différents parcours le long des berges du lac.
- « Christmas Midnight Run » : la 6^{ème} édition de cette course à travers le cœur de Lausanne, à la veille de Noël, a connu un succès dépassant les espérances des organisateurs : sur 2'198 inscrits (2'169 en 2010), 1'832 classés (1'810 en 2010), dont 460 (423 en 2010) ont fait la course déguisés en Père Noël (ou en paquet cadeau, en sapin, voire en renne). Cette manifestation, qui prend de l'ampleur, devient l'un des moments phares de la saison de course à pied.
- « Défi Sportif Lausannois » : ce programme, qui vise à développer la pratique sportive au sein de la population, en encourageant chacun à participer, sans esprit de compétition, aux principales manifestations organisées à Lausanne et dans sa région, dans les catégories « Défi jeunesse », créé cette année pour les jeunes de 5 à 11 ans, « Défi junior », pour les jeunes de 12 à 17 ans, Défi I, II, III et Superdéfi, a enregistré 875 inscrits (650 en 2010, soit une augmentation de plus de 34%), dont 400 (303 en 2010, soit une augmentation de 22%) ont réussi l'un des « défis » proposés.
- « Sport *Bien-Etre* » a pour but la promotion de l'activité sportive au sein du personnel de l'administration communale. Pour sa onzième édition, ce programme, qui permet la pratique de quatorze activités sportives (aquagym, autodéfense, badminton, bowling, chiball, course à pied, danses latines, fitness, kung-fu wushu, nordic walking, objectif dos, stretching, tennis de table et yoga), a vu la participation de 377 personnes.
- « Sports Passion » offre aux élèves des écoles lausannoises la possibilité de découvrir des activités sportives les mercredis après-midi. Durant l'année scolaire 2010/2011, 42 activités sportives (43 en 2009/2010) ont ainsi été proposées, réparties en cinq périodes et représentant 2'113 heures d'enseignement, dispensées par 142 (145 en 2009/2010) moniteurs. 3'883 élèves (4'060 en 2009/2010) ont pu en bénéficier.
- « Volontaires Sportifs Lausannois » : bilan extrêmement positif pour la quatrième année de ce programme, dont le but est de soutenir les organisateurs de manifestations sportives (Lausanne et sa région), en créant

un réseau de bénévoles prêts à proposer leur aide. De leur côté, les organisateurs s'engagent à respecter et à valoriser le travail de celles et ceux qui mettent à leur service leur énergie et leurs compétences. 1'200 personnes (800 en 2010) se sont inscrites et ont soutenu vingt comités d'organisation.

Relevons enfin l'engagement de l'unité au profit de plus d'une dizaine d'autres manifestations et des futures grandes manifestations qui seront organisées à Lausanne, à savoir, par exemple, en 2012, les Championnats du monde de course d'orientation.

PISCINES ET PATINOIRES

Piscines

Bellerive-Plage a connu 110 jours d'exploitation et a vu sa fréquentation, 155'913 personnes (151'637 en 2010), augmenter de 2,8% par rapport à 2010, ce qui lui a permis d'enregistrer la deuxième meilleure saison des dix dernières années et ce, malgré des conditions météorologiques très défavorables en juillet. Il convient de relever une forte progression de la vente d'abonnements (+ 14,3%, soit plus de 25% en deux ans) et une très nette baisse de celle des cartes au porteur (- 16,9%). Enfin, suite à l'adoption des conclusions du rapport-préavis N° 2009/67 du 16 décembre 2009 (« *Bellerive-plage – Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage* »), et afin d'accroître l'intérêt de la clientèle pour cette installation, un parc aquatique a été installé au bord du lac. Le succès a été immédiat, 16'000 personnes l'ayant fréquenté. Le club de plongée, pour sa deuxième saison sur le site de Bellerive-Plage, a accueilli quelque 500 plongeurs.

Mon-Repos, en 309 jours d'exploitation, a comptabilisé 241'340 entrées (235'733 en 2010), soit une augmentation de 2,4% qui fait de 2011 la meilleure année depuis vingt ans.

Montchoisi, en 110 jours d'exploitation, a vu sa fréquentation atteindre 65'533 entrées (62'455 en 2010), soit une augmentation de 4,9%, ce qui représente la deuxième meilleure saison de ces vingt-cinq dernières années. Les ventes d'abonnements (+ 7,3%), sont en hausse, alors que celles des cartes au porteur (- 12%) sont en baisse. L'école de natation de la piscine de Mon-Repos a connu une légère baisse (- 2,9%) du nombre d'heures de cours (3'591 heures, contre 3'699 en 2010). 958 personnes (soit une augmentation de plus de 5% par rapport à 2010) ont suivi des cours (privés, semi-privés ou en groupe) faisant l'objet d'abonnements de cinq, dix ou quinze leçons de 25 minutes.

Patinoires

Montchoisi, tous usagers confondus (patineurs individuels payants, membres de clubs de patinage, de hockey et de broomball et écoliers), a enregistré 47'633 entrées en 149 jours d'exploitation, contre 46'440 en 2010, soit une augmentation de 2,6%, due à des conditions climatiques favorables. La fréquentation des écoles est, cependant, en légère baisse (- 2%, 4'859 élèves, contre 4'978 en 2010). La patinoire de la Pontaise a enregistré, en 149 jours d'exploitation, tous usagers confondus, 15'274 entrées, contre 15'011 en 2010, soit une légère hausse (+ 1,75%). Relevons un tassement de la fréquentation des écoles (7'048 élèves, contre 7'294 en 2010),

mais toujours en hausse par rapport aux années précédentes (6'045 en 2009 par exemple).

SPORT INTERNATIONAL

L'unité « Sport international » a contribué à la promotion de Lausanne, en tant que capitale olympique et capitale administrative du monde sportif, en tenant un stand et en organisant des rencontres lors de « SportAccord 2011 » (réunion annuelle de plus d'une centaine de fédérations internationales sportives ou liées au sport) à Londres, et lors d'autres réunions internationales du monde sportif. Ses efforts ont été couronnés de succès, puisque cinq fédérations internationales sportives ou liées au sport ont demandé à pouvoir s'installer à Lausanne. Ces fédérations ont pu s'installer dans le quatrième bâtiment de la Maison du Sport International (MSI), inauguré le 26 mai 2011 en présence de la Municipalité, des autorités cantonales, du président du CIO et des présidents des fédérations et organisations sportives internationales établies à Lausanne et dans le canton. Cette réussite est aussi celle de la collaboration permanente existant entre la Ville de Lausanne, Lausanne Tourisme, l'Etat de Vaud et la Confédération.

SURFACES SPORTIVES

Les centres omnisports (Bergières, Grand-Vennes, Vallée de la Jeunesse et Vieux-Moulin) permettent la pratique des quatre principaux sports de salle : le basketball, le volleyball, le handball et la gymnastique, mais aussi d'accueillir des événements exceptionnels. Pour l'année 2011, relevons, entre autres, la deuxième édition du « Swiss Table Tennis Open Lausanne », les championnats suisses d'apnée, les finales suisses de volleyball M16 garçons, les journées de championnat de futsal, les entraînements de l'équipe suisse de tchoukball, les stages nationaux dans divers arts martiaux et les compétitions dans de nombreux sports, tant individuels que collectifs. De plus, depuis 2009, les différents centres omnisports sont mis à disposition des jeunes des quartiers concernés, encadrés par des collaborateurs du Service de la jeunesse et des loisirs. Il convient de relever le succès de ce programme.

Le stand de tir de Vernand, rebaptisé en 2010, à la demande des sociétés de tir, « Centre de tir sportif de Vernand », marquant ainsi la part prépondérante du tir sportif dans l'utilisation de cette installation, a vu le nombre de cartouches tirées à 300m (tirs sportifs et obligatoires) diminuer (- 4,5%) par rapport à l'an passé, soit un des plus mauvais résultats de ces quinze dernières années. Les installations de tir à 50m, touchées par une inondation en 2008, sont à nouveau opérationnelles. Modernisées (installations de cibles électroniques), elles sont aussi plus fonctionnelles et accueillantes (réaménagement complet du stand).

Le Chalet-à-Gobet (Plaine de Mauvernay – Bois du Jorat et de Peccau) accueille les adeptes de la course à pied, du cyclisme (sur route et VTT), ainsi que du ski (alpin et de fond, snowboard). La location de vélos n'a pas souffert des conditions météorologiques (1'776 locations, contre 1'678 en 2010). Les conditions d'enneigement ont été moins bonnes que ces deux dernières années et n'ont permis l'exploitation du remonte-pente que durant 13 jours (21 en 2010). 428 abonnements (890 en 2010), ont

été vendus durant cette période. Relevons, par ailleurs, outre les différentes courses de cross et d'orientation régulièrement organisées à cet endroit, la célébration des quarante ans de la « Piste Vita » de Mauvernay (toujours très appréciée).

Le bowl de Vidy connaît toujours un large succès auprès des « riders », non seulement lausannois, mais aussi de la région, voire de l'étranger.

Enfin, les installations dédiées à la pratique du football, en particulier celles de la Pontaise, du Bois-Gentil, de Chavannes et du stade Juan-Antonio-Samaranch, ont été fortement mises à contribution cette année. Rappelons que plus de 180 équipes de football les utilisent, quasi quotidiennement.

UNITÉ TECHNIQUE

Outre les nombreux travaux d'entretien, d'amélioration et de transformation des installations sportives, l'année 2011 aura été marquée, pour l'unité technique, par la finalisation du quatrième bâtiment de la Maison du Sport International (MSI), ainsi que par la réalisation, dans un temps record, de travaux de mise en conformité du stade olympique de la Pontaise, travaux rendus impératifs par la remontée dans l'élite du football suisse (« Super League », ex-LNA) du FC Lausanne-Sport. Par ailleurs, dans le cadre du projet « Métamorphose », l'unité continue à être fortement mise à contribution pour l'élaboration des cahiers des charges des futurs concours, qui marqueront la réalisation de cet ambitieux projet urbanistique. L'unité technique a, hors « World Gymnaestrada Lausanne 2011 », également appuyé l'organisation (montage/démontage des infrastructures, manutention, transports, etc.) d'une douzaine de manifestations majeures, ainsi que de 150 événements moins importants. Enfin, l'année 2011 aura aussi été marquée par la poursuite des travaux prévus dans le cadre du préavis N° 2008/52 (« Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre »).

POLICE DU COMMERCE

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- gestion administrative et coordination des manifestations ;
- gestion des établissements publics ;
- gestion des cinémas ;
- gestion des ports de petite batellerie, des infrastructures et des rives du lac ;
- gestion du commerce permanent et itinérant (y compris les marchés) ;
- organisation de la Fête foraine de printemps (Luna Park) ;
- perception des taxes de séjour ;
- perception de l'impôt sur les divertissements ;
- gestion des décès ;
- gestion du centre funéraire de Montoie.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
	25.30	nd	25.30	nd
Inhumations	16.50	nd	16.00	nd
Total service	41.80	nd	41.30	nd

nd : non disponible avant rapport de gestion 2012

Variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011
Total service	- 0.50

Personnel fixe

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
	26	24.10	26	24.30
Inhumations	18	15.75	18	16.00
Total service	44	39.85	44	40.3

Apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Total service	2		1	

Mouvements du personnel, excepté transfert inter-services

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	
	fin(s) d'emploi	embauches
Nombre de mouvement(s)	3	4

Motifs des fins d'emploi

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Décès	
Démission	2
Retraite	1
Fin de contrat	
Invalidité	
Licenciement	
Suppression de poste	
Total service	3

FAITS MARQUANTS

Comme déjà rappelé et mis en exergue dans le préambule du chapitre consacré à la Direction de la sécurité publique et des sports, le nouveau règlement municipal sur les établissements et les manifestations est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2011. Dès cette date, les établissements de jour qui servent de l'alcool ne peuvent ouvrir qu'à partir de 6h30 les samedis, dimanches et jours fériés, au lieu de 5h. Ce report a ainsi introduit une « heure blanche » **lors des nuits de fin de semaine, durant laquelle, aucun établissement**, de jour ou de

nuit, ne peut dorénavant ni ouvrir ses portes, ni servir ou vendre de l'alcool. Cette révision réglementaire a fait suite à l'adoption par le Conseil communal des conclusions du rapport-préavis N° 2010/18, concernant la politique municipale en matière de vie nocturne. Elle a impliqué un travail juridique important, d'autant que le tarif relatif aux heures de prolongation d'horaires a également été modifié en parallèle.

Le goût de notre société pour les loisirs et les activités récréatives s'est confirmé, l'activité déployée par les différents bureaux du service en lien avec l'organisation et le déroulement de ces divertissements n'ayant pas fléchi. En effet, le nombre de demandes d'autorisations de manifestations, en augmentation de près de 8%, n'a jamais été aussi élevé.

La fréquentation des cinémas demeure en hausse, certes de manière moins nette que l'an dernier, qui avait vu une hausse de 9,3%, mais confirmant le succès des cinémas lausannois, qui ont accueilli plus de 1'090'000 spectateurs.

Concernant les établissements, il convient de relever une augmentation du nombre de cafés-restaurants au détriment de cafés-bars, cette licence permettant d'assurer un service de mets complémentaires à celui de boissons avec et sans alcool. Le nombre de rotations parmi les exploitants de ces établissements demeure important, mais aucun ne ferme définitivement, un reprenneur étant toujours partant pour tenter l'aventure. Le nombre d'établissements de nuit se stabilise, mais l'attractivité de la vie de nuit lausannoise demeure bien réelle, la fréquentation des établissements par les noctambules ne fléchissant pas.

Les démarches en vue des travaux de sécurisation des estacades et des digues des ports de Vidy et d'Ouchy, se sont poursuivies, mais ont été retardées par des interventions de l'autorité cantonale, ralentissant ainsi le processus de délivrance des autorisations nécessaires. La situation est actuellement rentrée dans l'ordre et la pose des installations devrait être réalisée pour la nouvelle saison de navigation 2012. De manière générale, le succès des ports lausannois se confirme, le nombre de personnes ayant occupé les places destinées aux visiteurs ne cessant d'augmenter. De même, la liste d'attente ne désempte guère et compte toujours plus de 400 personnes domiciliées à Lausanne, quand bien même le délai d'attente a été considérablement diminué, du fait d'une application suivie des principes de gestion définis pour les amarrages.

Conformément aux décisions prises par le Conseil communal lors de l'adoption de l'arrêté d'imposition 2011-2014, la taxe d'exploitation sur les débits de boissons alcooliques à l'emporter a été perçue. Celle-ci s'élève à 0,8% du chiffre d'affaires moyen réalisé sur les boissons alcooliques au cours des deux années précédentes et ne peut être inférieure à 100 francs. Elle remplace l'émolument de surveillance de base perçu jusqu'en 2010, qui s'élevait, pour les débits de boissons alcooliques, à 350 francs par an. Cette nouvelle taxe concerne les quelque 200 magasins lausannois au bénéfice d'une autorisation de vente d'alcool à l'emporter (dont une septantaine au bénéfice d'horaires d'ouverture en soirée et les jours fériés).

ÉTABLISSEMENTS, COMMERCE ET CINÉMAS

Etablissements

	2010	2011
Demandes de préavis pour licence	203	210
Licences délivrées ou renouvelées	553	440
Changements d'enseigne	43	52
Manifestations	534	625
Autorisations de diffusion de musique	113	113
Avertissements	10	11
Dossiers de mise en conformité des locaux	86	81
Demande de préavis pour fumoirs	11	4

Durant cette année, onze établissements ont été déclarés en faillite, soit un night-club, un café-bar, sept cafés-restaurants et deux débits de boissons alcooliques à l'emporter. De plus, par décisions du Département de l'économie (police cantonale du commerce), neuf établissements ont été fermés temporairement ou privés de vente de boissons alcooliques pour diverses infractions à la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

Nombre d'établissements par catégorie de licences au 31 décembre

Catégorie	Genre de patentes	Etablissements exploités au 31 décembre 2010	Créations	Réouvertures	Changements de catégorie (en +)	Fermétures	Changements de catégorie (en -)	Etablissements exploités au 31 décembre 2011	Ecart
A	Hôtel avec restauration	23	1			1		23	
	Hôtel sans restauration	10						10	
B	Café-restaurant	389	2	15	8	14	2	398	9
D	Café-bar	45	1		2	2	4	42	-3
E	Buvette	38	1			3		36	-2
F	Discothèque avec restauration	5				1	1	3	-2
	Discothèque sans restauration	21		2		2	1	20	-1
G	Night-club avec restauration	3						3	
	Night-club sans restauration	10			1	1		10	
H	Salon de jeux avec boissons alcooliques	3				1		2	-1
	Salon de jeux sans boissons	3				1		2	-1
	Salon de jeux avec restauration	2						2	
	Salon de jeux avec boissons sans alcool	1						1	
J	Tea-room	70	3		1	1	2	71	1
K	Bar à café	15	1			1	2	13	-2
L	Café-restaurant (bateaux)	13						13	
	Autorisation spéciale de jour sans boissons								
	Autorisation spéciale de jour avec boissons	9	2					11	2
	Autorisation spéciale de jour – Sauna	3						3	
	Autorisation spéciale de nuit – Sauna								
	Autorisation spéciale de jour – article 66 LADB	3	1				1	3	
	Autorisation spéciale de nuit – article 66 LADB		1					1	1
M	Traiteur	10	1			1		10	
N	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	200	13			12		201	1
	Total	876	27	17	12	41	13	878	2

Capacités des établissements ouverts au 31 décembre

	2010	2011
Capacité des 619 établissements de jour ¹	60'524	63'380
Capacité des 36 établissements de nuit ²	8'939	8'219
Total	69'463	71'599

¹ Etablissements de jour au bénéfice des licences d'hôtel, de café-restaurant, de café-bar, de buvette, de salon de jeux, de tea-room et de bar à café, ainsi que ceux au bénéfice d'autorisations spéciales (bateaux non compris). Ouverture les samedis, les dimanches et les jours fériés de 06h30 à 24h00, les autres jours de 05h00 à 24h00, avec possibilité de prolongation jusqu'à 01h00 du dimanche soir au jeudi soir et jusqu'à 02h00 le vendredi et le samedi soir, moyennant le paiement d'une taxe.

² Etablissements de nuit au bénéfice des licences de discothèque et de night-club. Ouverture de 17h00 à 04h00, avec possibilité d'ouverture anticipée entre 14h00 et 17h00 ou prolongée entre 04h00 et 05h00, moyennant le paiement d'une taxe.

Les capacités sont exprimées en nombre de personnes autorisées à l'intérieur d'un établissement, personnel compris.

Commerces

Les autorisations de dérogation à l'horaire des magasins délivrées au 31 décembre, conformément à l'article 12 du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM), se présentent comme suit :

	2010	2011
Magasins d'alimentation, magasins-traiteurs, laboratoires	127	137
Boulangeries-pâtisseries-confiseries	7	6
« Shops » de station-service	16	17
Magasins de tabac et journaux	23	24
Magasins de glaces		1
Kiosques	20	20
Total	193	205

Patentes et autorisations

	2010	2011
Marchands de détail		
Tabacs	624	643
Jeux et appareils automatiques	1'191	1'004
Commerces d'occasions	118	141
Ventes aux enchères	5	7

Anticipations professionnelles (au 31 décembre)

	Domaine public (avec taxe d'anticipation)	
	2010	2011
Terrasses d'établissements publics	181	189
Etalages	226	233

138 autorisations pour l'exploitation de terrasses, ainsi que 46 autorisations pour des anticipations commerciales ont été délivrées ou renouvelées durant l'année.

Lausanne compte 456 terrasses d'établissements, soit 189 installées sur le domaine public et 267 sur le domaine privé. Cela représente une occupation du domaine public de 5'447 m².

Cinémas

	2010	2011
Nombre de spectateurs	1'073'335	1'090'485
Nombre de salles de cinéma	23	22*

La salle de cinéma ATLANTIC a été fermée définitivement au printemps 2011. Le nombre de places a été réduit de 463.

Les cinémas lausannois comptent au total 4'411 places au 31 décembre.

Films projetés	2010	2011
a) en première vision	532	509
b) en prolongation ou en parallèle dans une autre salle	59	57
c) en reprise	414	379
Total	1'005	945

Répartition selon les âges légaux	2010	2011
0 an	12	15
7 ans	109	111
10 ans	113	120
12 ans	275	243
14 ans	95	122
16 ans	232	164
18 ans	169	170
Total	1'005	945

Contrôles (bureau des établissements et des commerces)

Durant l'année sous revue, des contrôles réguliers ont été réalisés dans l'ensemble des quartiers lausannois, à différentes heures, tant dans les établissements que dans les magasins. Ces contrôles visaient en particulier trois objectifs :

- respect de l'interdiction de vente de tabac aux moins de 18 ans
- respect des âges de fréquentation des établissements
- respect des règles en matière de vente d'alcool aux mineurs (16 ans pour le vin, la bière et le cidre, et 18 ans pour tous les autres alcools).

Les dénonciations nécessaires ont été établies, tant sur le plan pénal que sur le plan administratif.

	Correspondances (communications ou demandes d'info)		Autorisations					
	2010	2011	Autorisations		Annulations		Retraits	
			2010	2011	2010	2011	2010	2011
1.Établissements								
1.1 Contrôle des cartes et affichages séparés	145	310						
1.2 Promotion alcool fort	9	60						
1.3 Contrôle des âges	5	4						
1.4 Licences, mise en garde	17	59						
1.5 Impôt sur les divertissements		6						
1.6 Interdiction de fumer		1						
1.7 Exécution d'une décision de fermeture	1	15						1
1.8 Consommation d'alcool par des mineurs	5	3						
1.9 Terrasse (occupation du domaine public/privé)	12	47						
1.10 Capacités		1						
1.11 Issues de secours	1	3						
2.Commerces								
2.1 Ouvertures prolongées	58	76	49	55	33	41		
2.2 Anticipations (occupation du domaine public/privé)	7	35	44	44	25	26		
2.3 Kiosques (occupation du domaine public/privé)	3	10	1	3				
2.4 Vente d'alcool sans autorisation	6	15						
2.5 Vente de tabac à des mineurs		1						
2.6 Vente d'alcool à des mineurs	3	4						
2.7 Consommation sur place		7						
2.8 Camions de vente		5		1				
2.9 Horaires RHOM		18						
2.10 Commerces d'occasions	14	39	10		3			
2.11 OIP	65	64						
3.Autres domaines								
3.1 Patente tabac	11	32						
3.2 Ventes aux enchères								
3.3 Appareils automatiques	24	93						
3.4 Registre des entreprises	66	122						
Total	452	1030	104	103	61	67		1
Actions spécifiques	4	18						

	Contrôles/Interventions								Préavis	
	Sans écrit		Notes internes		Courriers d'avertissement		Rapports de dénonciation			
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
1.Établissements										
1.1 Contrôle des cartes et affichages séparés	19	20	4	48	33	2				
1.2 Promotion alcool fort				7	10					
1.3 Contrôle des âges	17	9					3	1		
1.4 Licences, mise en garde	11	18		3	13	2		2		
1.5 Impôt sur les divertissements		2	8			1				
1.6 Interdiction de fumer		6		1	3		1			
1.7 Exécution d'une décision de fermeture							2	2		2
1.8 Consommation d'alcool par des mineurs	14	2					1			
1.9 Terrasse (occupation du domaine public/privé)		57	3	8	12	3	1	1		
1.10 Capacités	8	2								
1.11 Issues de secours	12		1		2	1			1	
2. Commerces										
2.1 Ouvertures prolongées	27	44	3		26	1	2	2		
2.2 Anticipations (occupation du domaine public/privé)		17	1	3	22				17	25
2.3 Kiosques (occupation du domaine public/privé)		4	1	1						
2.4 Vente d'alcool sans autorisation		3	2	1	15	2	1	1		
2.5 Vente de tabac à des mineurs	29	9					5	3		
2.6 Vente d'alcool à des mineurs	33	5	2	1	1	1	1	2		
2.7 Consommation sur place			2	1		3	1	1		
2.8 Camions de vente										
2.9 Horaires RHOM		3		1	1	1				2
2.10 Commerces d'occasions					4	4				
2.11 OIP		14	3		18	5	3			
3. Autres domaines										
3.1 Patente tabac		4			6	1				
3.2 Ventes aux enchères										
3.3 Appareils automatiques		4		1	14	5			1	1
3.4 Registre des entreprises		2			11	3				
Total	170	222	30	76	191	30	21	17	19	26
Actions spécifiques		26	6	1			1			2

MANIFESTATIONS ET MARCHÉS

Manifestations

Catégories	2010				2011			
	Nbre de manif.	Nbre de jours	% du nbre de manif.	% du nbre de jours de manif.	Nbre de manif.	Nbre de jours	% du nbre de manif.	% du nbre de jours de manif.
Sports	194	297	6,0	5,8	223	306	5,9	5,4
Soirées/fêtes/repas de soutien	321	338	9,9	6,6	348	367	9,2	6,5
Manifestations sur le domaine public et assimilé	724	1'374	22,3	27,0	737	1'362	19,4	23,9
Bienfaisance/utilité publique	554	644	17,1	12,7	621	775	16,4	13,6
Spectacles/concerts	438	671	13,5	13,2	464	773	12,2	13,6
Conférences	177	232	5,5	4,6	270	317	7,1	5,6
Expositions	60	397	1,9	7,8	72	482	1,9	8,5
Stands d'information/récoltes de signatures	497	497	15,3	9,8	680	680	17,9	12,0
Centres socioculturels	174	491	5,4	9,6	162	379	4,3	6,7
Manifestations diverses	101	149	3,1	2,9	217	239	5,7	4,2
Total	3'240	5'090	100 %	100 %	3'794	5'680	100 %	100 %

Tombolas, loteries, roues

	Permis délivrés		Billets écoulés	
	2010	2011	2010	2011
Tombolas	48	64	94'801	97'396
Loteries	9	10	—	—
Roues	7	6	11'725	10'400

Lotos

	2 ^e semestre 2009	2 ^e semestre 2010
	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2011
Lotos «fribourgeois» organisés	1	1
Cartons vendus (abonnements)	343	293
Cartons vendus (séries spéciales)	200	199
Valeur totale des cartons vendus	4'595.—	3'750.—
Taxe communale	275.70	225.—
Lotos «traditionnels» organisés	15	15
Cartons vendus	124'201	125'257
Valeur totale des cartons vendus	326'690.—	328'993.—
Taxe communale	19'601.40	19'739.60

La valeur des lots représente au minimum 50% du montant des cartons vendus.

Nombre de cartons vendus (lotos traditionnels)	2009-2010	2010-2011
Cartons à Fr. 1.–	21'615	22'043
Cartons à Fr. 2.–	44'949	45'426
Cartons à Fr. 3.–	36'504	36'421
Cartons à Fr. 5.–	21'133	21'367
Total	124'201	125'257

Marchés

Nombre d'autorisations au 31 décembre	2010	2011
	Maraîchers	117
Charcutiers	13	12
Epiciers	9	23
Fromagers	12	11
Boulangers	10	10
Poissonniers	1	1
Etalagistes	183	188
Artisans	35	34

CONTRÔLES (BUREAU DES MANIFESTATIONS ET DES MARCHÉS)

	Correspondances (communications ou demandes d'info)		Autorisations						
			Autorisations		Annulations		Retraits		
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
1. Marchés									
1.1	Marché central (alimentaire)	162	214	40	67	17	24	3	3
1.2	Marché central (non alimentaire)	213	302	83	51	28	31	4	1
1.3	Marché de Grancy	7	19	2		1	5		
1.4	Marché d'Ouchy	33	20	8	2	1		1	
1.5	Marché des artisans	50	57	31	7	6	4	1	
1.6.	Marché de Chauderon	25	22	20	4	2	1		
1.7	Marché des chômeurs	3	4						
1.8	Marché de Noël	87	92	59	30	1	1		
1.9	Marché des sapins	2	2	2	2				
2. Activités sur le domaine public et assimilé									
2.1	Activités commerciales itinérantes	7	7		1				
2.2	Ventes au sol	24	45						
2.3	Artistes de rue	15	15						
2.4	Distribution d'imprimés/articles commerciaux	1	2						
2.5	Collectes								
2.6	Démonstrateurs	4	4						
2.7	Manifestations	6	28						
2.8	Chantiers et travaux		4						
2.9	Forains	10	15	5	5				
2.10	Autres utilisations du domaine public	2	3						
3. Autres domaines									
3.1.	Ventes aux enchères								
3.2.	Lotos								
3.3.	Divers	3	2						
Total		654	857	250	169	56	66	9	4

	Contrôles/Interventions								Préavis		
	Sans écrit		Notes internes		Courriers d'avertissement		Rapports de dénonciation				
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	
1. Marchés											
1.1	Marché central (alimentaire)		27	1	11	42	32	20	3		
1.2	Marché central (non alimentaire)		29		13	26	30	1	5		
1.3	Marché de Grancy										
1.4	Marché d'Ouchy				1	5					
1.5	Marché des artisans		1		1	3	4				
1.6	Marché de Chauderon				2	5		1			
1.7	Marché des chômeurs										
1.8	Marché de Noël									1	
1.9	Marché des sapins										
2. Activités sur le domaine public et assimilé											
2.1	Activités commerciales itinérantes		2			1	9	6	4		
2.2	Ventes au sol		94		1	1		1			
2.3	Artistes de rue		244	34	39	12	18	25	39		
2.4	Distribution d'imprimés/articles commerciaux		17			27	21		1		
2.5	Collectes		1					17	3		
2.6	Démonstrateurs		2								
2.7	Manifestations		71	26	32	7	14			97	167
2.8	Chantiers et travaux		5		3					32	46
2.9	Forains			2	7						
2.10	Autres utilisations du domaine public		1				1			1	5
3. Autres domaines											
3.1	Ventes aux enchères										
3.2	Lotos										
3.3	Divers		1		1						
Total			495	63	111	129	129	71	55	131	218

Il convient de relever que le nombre d'autorisations délivrées pour les marchés n'a pas diminué de manière importante entre 2010 et 2011, la différence entre ces deux années résultant de l'actualisation, en 2010, de 67 autorisations pour les marchés d'Ouchy, des Artisans, de Chauderon et de Noël. En outre, une liste d'attente a dû être instaurée pour le marché central non alimentaire, en raison de la trop forte demande par rapport à la place disponible. De plus, un nombre croissant de personnes est intéressé par des autorisations journalières (plus d'une trentaine en 2011), alors que ce système n'est proposé que depuis deux ans.

Impôt sur les divertissements

Encaissement net

	2010 Fr.	2011 Fr.
Cinémas	2'249'934.65	2'390'932.55
Dancings	1'256'712.40	980'401.65
Cafés-restaurants	22'075.40	15'809.35
Spectacles	1'692'901.00	1'596'841.75
Sports	337'271.10	157'758.45
Divers	702'724.30	929'887.90
Total	6'261'618.85	6'071'631.65

La différence de recettes entre 2010 et 2011 est principalement liée à l'entrée en vigueur du nouvel arrêté d'imposition 2011-2014, lequel a élargi les possibilités d'exonérations. En outre, cet arrêté ne prévoit plus de rétrocessions aux sociétés locales et aux œuvres de bienfaisance, celles-ci étant désormais au bénéfice d'exonérations. Le calcul des montants rétrocedés a en conséquence été abandonné.

TAXES DE SÉJOUR

Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour (RITS), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, prévoit une taxe qui varie entre Fr. 2.10 et Fr. 3.40 par nuitée et par personne. S'agissant des séjours de longue durée (au-delà de trois mois), en général dans les lieux décrits sous catégories 6 et 7 du RITS, le tarif est de Fr. 30.– par mois. Les visiteurs en séjour de courte durée (jusqu'à deux semaines) bénéficient d'une carte de libre parcours sur six zones (11, 12, 15, 16, 18 et 19) de la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis.

Taxes communales	2010 Fr.	2011 Fr.
Catégories 1 à 5*	2'381'371.—	2'209'016.10
Catégorie 6 (pensionnats – instituts)	179'130.—	119'472.—
Catégorie 7 (appartements, villas, studios, chambres)	570'608.45	629'363.85
Total	3'131'109.45	2'957'851.95

* Catégories 1 à 5 = hôtels (répartis entre les catégories 1 à 5, selon le nombre d'étoiles ou sans étoile), auberges de jeunesse et assimilés, beds & breakfast, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, hébergements et campings.

La différence entre les recettes des années 2010 et 2011 de la catégorie 6 s'explique par le fait que des taxes d'un montant de 52'160 francs, dues pour l'année 2009 par deux institutions, avaient été annoncées tardivement et n'avaient pu être facturées que sur l'exercice 2010. L'année 2010 a cependant également permis de constater une hausse des nuitées, induisant une augmentation des taxes de séjour de l'ordre de 120'000 francs. Globalement, le montant des taxes de séjour perçues en 2011 est revenu au niveau de celui des années 2008 et 2009 (de l'ordre de 2'900'000 francs).

PORTS

Au 31 décembre, les ports de petite batellerie d'Ouchy et de Vidy comptent le nombre de places suivant :

Places/Amarrages	Vidy	Ouchy	Vieux-Port d'Ouchy	Total
2.50	380	375		755
2.75	250	122		372
3.00	52	18		70
3.50	43	75		118
4.25	9	26		35
Places visiteurs	22	8	16	46
Bouées	5		28	33
Places à terre	191	134		325
Total	952	758	44	1'754

La diminution du nombre des places destinées aux « visiteurs » est une conséquence induite par le projet de sécurisation des estacades, en ce sens qu'elles ne peuvent plus être aménagées en bout d'estacades. Celles-ci seront en effet fermées et réservées aux navigateurs titulaires d'une autorisation. Il est en outre nécessaire que les places « visiteurs » soient accessibles en tout temps. Quelques réaménagements ont ainsi permis de créer quelques places pour bateaux de petites dimensions (catégories 2.50 m et 2.75 m), places davantage prisées que celles destinées aux grands bateaux.

Sur les 1'754 places d'amarrage et à terre, 1'082 sont attribuées à des Lausannois et 486 à des personnes domiciliées en Suisse ou à l'étranger. neuf places sont utilisées par les bateaux techniques ou de sécurité. 81 amarrages sont en cours d'attribution. Cinquante places à terre sont disponibles.

2'151 navigateurs (2'013 en 2010) ont occupé les 46 places prévues pour les visiteurs.

3'170 personnes (2'092 en 2010) se sont présentées aux guichets pour des réservations et renseignements divers. La commission consultative des ports ne s'est pas réunie en 2011, mais tiendra séance le 27 mars 2012.

Autorisations délivrées	2010	2011
Cabines / Vidy	23	14
Places à l'eau	109	104
Places à terre	25	42
Total	157	160

Demandes non satisfaites (liste d'attente au 31 décembre) Personnes domiciliées à Lausanne	2010	2011
Planches à voile		
Places à l'eau	476	414
Places à terre		

Recettes globales	2010 Fr.	2011 Fr.
Places d'amarrage et places à terre, pontons, plans d'eau, matériel	1'183'533.35	1'228'194.82
Locations (cabines, étagères pour planches à voile, locaux divers)	61'386.30	62'800.38
Engins de levage	20'280.45	26'359.00
Total	1'265'200.10	1'317'354.20

OFFICE DES INHUMATIONS-INCINÉRATIONS

Décès enregistrés

	Personnes domiciliées à Lausanne	Personnes domiciliées hors Lausanne	Total
Inhumations	123	34	157
Incinérations	822	2'775	3'597
Transferts hors Lausanne	58	366	424
Corps légués aux instituts d'anatomie*	8	39	47
Corps en attente	—	1	1
Total des décès enregistrés	1'011	3'215	4'226
Personnes domiciliées à Lausanne, décédées à Lausanne			822
Personnes domiciliées à Lausanne, décédées hors Lausanne			189
Personnes domiciliées hors Lausanne, décédées à Lausanne			705
Personnes domiciliées hors Lausanne, décédées hors Lausanne			2'510
Total des décès enregistrés ayant fait l'objet d'un dossier			4'226

*Département de biologie cellulaire et de morphologie (DBCM). Ces corps font l'objet d'une incinération.

Autres dossiers enregistrés*

		Ont fait l'objet d'une incinération
Fœtus/mort-nés	55	45
Corps exhumés et ossements	5	5
Cendres en provenance d'autres communes**	26	
Total	86	50

* Les données concernant les personnes décédées ont été complétées, de manière à tenir compte des autres dossiers traités.

** Sont destinées au Jardin du Souvenir, à une tombe cinéraire ou à un columbarium.

L'activité déployée a donc concerné 4'312 dossiers, soit 98 de moins qu'en 2010, ce qui représente un écart de 2%, imputable à une légère diminution des décès enregistrés à Lausanne.

Les 3'694 incinérations représentent 87% de la totalité des décès enregistrés, soit 4'226.

Cimetière et centre funéraire de Montoie

Les cendres de 599 corps incinérés ont été versées dans les caveaux collectifs du « Jardin du Souvenir » (718 en 2010), celles de 451 desdits corps l'ayant été en présence des familles des défunts.

Le nombre des cérémonies funèbres célébrées au centre funéraire est en légère diminution (1'126, contre 1'178 en 2010), de même que celui des dépôts de corps dans les chambres mortuaires (1'234, contre 1'358 en 2010), cela résultant de la diminution du nombre de décès enregistrés à Lausanne.

La commission consultative des cimetières n'a pas tenu séance en 2011.

Convois funèbres

La légère augmentation du nombre des convois funèbres (584, contre 571 en 2010) est liée à l'accroissement du nombre de fœtus pris en charge.

CONTRÔLE DES HABITANTS

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- accueillir le public et renseigner les usagers du service ;
- tenir à jour l'ensemble des données relatives à la population, en veillant à respecter les dispositions légales en matière de contrôle des habitants et d'harmonisation des registres ;
- fournir aux administrations publiques les données qui leur sont nécessaires.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Plan des postes

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Total service	35.60	nd	35.60	nd

nd : non disponible avant rapport de gestion 2012

Les chiffres en italique ne proviennent pas de PeopleSoft mais du service ; ce dernier ayant eu du retard dans la mise à jour des données Postes en 2011.

Variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011
Total service	0.00

Personnel fixe

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Total service	37	33.60	37	33.60

Apprenti-e-s

	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
Total service	2	1

Mouvements du personnel, excepté transfert inter-services

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1er janvier au 31 décembre 2011	
	fin(s) d'emploi	embauches
Nombre de mouvement(s)	2	5

Motifs des fins d'emplois

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Décès	1
Démission	1
Retraite	
Fin de contrat	
Invalidité	
Licenciement	
Suppression de poste	
Total service	2

Outre les mouvements de personnel intervenus durant l'année, il convient de relever également qu'une collaboratrice a bénéficié d'un congé maternité, sans pour autant qu'il ait été nécessaire de recourir à l'engagement de personnel auxiliaire pour la suppléer.

Par ailleurs, le 1^{er} janvier, par souci d'efficacité, le poste dévolu à l'accueil du bâtiment de Flon-Ville a été transféré, ainsi que sa titulaire, du Service du contrôle des habitants (CH) au Service du développement de la ville et de la communication (DevCom).

FAITS MARQUANTS

L'année 2011 devait permettre au CH de trouver une assise et une stabilité, difficiles à obtenir durant les dernières années, compte tenu des nombreux projets d'importance en cours. En effet, l'engagement, au 1^{er} avril, d'un nouveau collaborateur responsable de l'informatique du service, ainsi que de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR), avait permis, par une redéfinition des rôles au sein du service, une meilleure répartition des tâches. Malheureusement, ce nouveau collaborateur est décédé subitement le 18 décembre.

Statistiques

La croissance démographique, observée durant les années précédentes, se confirme avec 1'501 personnes supplémentaires, dont 1'363 ressortissants étrangers. La rentrée universitaire contribue à faire de septembre le mois le plus chargé en terme d'arrivées, puisque pas moins de 2'402 de celles-ci ont été enregistrées durant ce seul mois. Pour permettre la comparaison, il convient de relever que, durant les autres périodes de l'année, la moyenne mensuelle s'élève à 1'320 arrivées.

Quant au pic de population, c'est, à nouveau, au 30 novembre qu'il a été constaté avec 136'573 habitants.

Population de Lausanne

au 31 décembre	2010	2011	Différence
En résidence principale	129'209	131'056	+ 1'847
En résidence secondaire	5'578	5'232	- 346
Total	134'787	136'288	+ 1'501

Population suisse résidant à Lausanne

Canton d'origine	2010	2011	Différence
Vaud	42'722	42'899	+ 177
Berne	7'564	7'547	- 17
Fribourg	6'977	6'932	- 45
Valais	4'896	4'837	- 59
Neuchâtel	3'312	3'323	+ 11
Genève	2'166	2'218	+ 52
Jura	2'137	2'157	+ 20
Tessin	2'063	2'063	0
Zurich	1'874	1'868	- 6
Obwald	72	63	- 9
Autres cantons	7'210	7'224	+ 14
Total	80'993	81'131	+ 138

Population étrangère résidant à Lausanne

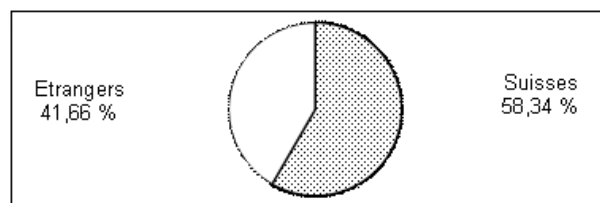
au 31 décembre	2010	2011
Population en résidence principale :		
- Permis B	21'341	22'502
- Permis C	28'100	28'206
- Permis F	985	924
- Permis L	1'044	1'118
- Cas en suspens auprès des autorités cantonales ou fédérales	1'037	1'052
- Procédures de refus/recours ¹	327	279
Total population résidante	52'834	54'081
Dispensés par le DFAE ²	67	67
Permis Ci ³	3	6
Total population « diplomatique »	70	73
Requérants d'asile	286	450
Total en résidence principale	53'190	54'604
Population en résidence secondaire :		
- Permis B	132	114
- Permis C	368	336
- Permis G (frontalier)	90	95
- Permis L	2	—
- Demandes en cours	10	7
- Dispensés par le DFAE	2	1
Total en résidence secondaire	604	553
Total de la population étrangère	53'794	55'157

¹ Dès juillet 2009, les demandes rejetées ou faisant l'objet d'un recours sont désormais recensées

² Membres ou personnel des missions diplomatiques et consulaires dispensés de formalités

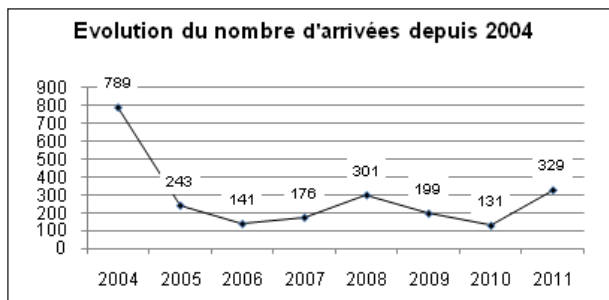
³ Epouses ou enfants des personnes dispensées par le DFAE, exerçant une activité lucrative

Au 31 décembre 2011, la population étrangère en résidence principale (hormis les requérants d'asile et les membres du Corps diplomatique et leur famille) se chiffre à 54'081 personnes, soit 41,66% (40,89% en 2010) de la population lausannoise en résidence principale.



Requérants d'asile résidant à Lausanne

329 nouveaux requérants ont été enregistrés (131 en 2010). 450 dossiers (286 en 2010) en cours d'examen relèvent actuellement de la section des permis de séjour. Cette progression est, notamment, inhérente aux événements survenus dans les pays arabes (Tunisie, Libye, Egypte, etc.).



Recensement de la population selon la religion

(Art. 28 de la loi du 09.01.2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public)

	Au 31 décembre 2011	
	Nombre	%
Protestants	29'022	21,30
Catholiques	46'568	34,17
Autres religions	16'933	12,42
Non déterminés	26'781	19,65
Sans	16'984	12,46

Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010, la nouvelle teneur de l'article 4 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants n'autorise désormais plus que le recensement de « l'appartenance religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton ». De plus, l'alinéa 2 de cette disposition rend, dorénavant, facultative la communication, par le citoyen, de son appartenance religieuse, ce qui requiert de faire preuve de toute la prudence nécessaire quant à l'interprétation des statistiques.

Recensement de la population selon l'âge et le sexe

La population lausannoise totalise, au 31 décembre, 136'288 personnes, qui se répartissent comme suit :

Hommes	Femmes	Enfants (moins de 16 ans)	
		Garçons	Filles
54'961	61'100	10'243	9'984

Ans	0 à 20	21 à 60	61 à 89	90 à 99	100 et plus
Hommes	14'308	41'136	9'442	314	4
Femmes	14'002	41'488	14'612	960	22
Total	28'310	82'624	24'054	1'274	26

Recensement de la population selon l'origine et la nationalité

Lausannois	15'793
Vaudois	28'237
Confédérés	37'101
Suisses	81'131
Portugal	9'069
France	8'986
Italie	6'155
Ex-Yougoslavie (Croatie, Serbie, Monténégro, Kosovo, Bosnie, Macédoine, Albanie)	5'319
Espagne	3'967
Reste de l'Europe	7'273
Etrangers européens	40'769

Afrique	5'822
Amérique	4'502
Asie	3'880
Océanie	100
Apatrides	6
Non déterminés	78
Etrangers non européens	14'388
Population étrangère totale	55'157
Population globale	136'288

Naissances et décès au sein de la population lausannoise

Afin de répondre au vœu de la Commission de gestion, le tableau des naissances et décès au sein de la population résidante lausannoise est désormais intégré au présent rapport.

	2010	2011
Naissances	1'606	1'629
Décès	1'103	1'043
Solde naturel	503	586

Mesures d'éloignement

Cette année, 281 personnes ont reçu un délai de départ ou une interdiction d'entrée en Suisse, leur séjour dans le pays n'étant plus légal. A ce chiffre, il y a lieu d'ajouter les 43 refus d'entrée prononcés en cours d'année.

Déclarations de garantie

451 déclarations de garantie (424 en 2010), permettant aux citoyens lausannois d'inviter des amis provenant de pays dits « à visa », ont été délivrées cette année.

Demandes d'entrée

Les demandes d'autorisation de visite touristique déposées par le biais d'une déclaration de garantie sont parfois transformées en demandes d'entrée (pays tiers). Celles-ci sont soumises au contrôle des ambassades ou consulats concernés.

En 2011, 275 demandes d'entrée ont été traitées (2010 : 377).

Bureau des enquêtes

	2010	2011	Différence
Enquêtes reçues	761	612	-149
Enquêtes réglées	717	613	-104
Enquêtes en cours	44	58	+14
Dénonciations au Juge d'instruction / Ministère public		2	+2
Dénonciations à la Commission de police	55	113	+58

Dans la mesure où les infractions commises dans le cadre de la loi sur le contrôle des habitants entrent dans le domaine de compétence de la Commission de police, cette voie est désormais privilégiée, au détriment des dénonciations auprès du Ministère public. En effet, le produit des amendes prononcées par la Commission de police alimente les comptes de la Ville, alors que ce n'est pas le cas des recettes générées par les sanctions pécuniaires prononcées par les instances cantonales. Par ailleurs, le bureau des enquêtes procède à l'élaboration

de divers rapports de situation, à la demande des autorités cantonales (237 documents ont été établis durant l'année sous revue, contre 246 en 2010).

Relations avec les administrés

	2010	2011	Différence
Entretiens aux guichets :			
– nombre	93'547	93'585	+38
– en heures	9'640	9'379	-261
Appels téléphoniques (N° central 3133)	35'863	33'897	-1'966
Appels téléphoniques (N° commercial 0900)	6'042	4'895	-1'147

CORPS DE POLICE

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- maintenir la tranquillité et l'ordre publics ;
- veiller au respect des lois et des bonnes mœurs.

A cet effet, le corps s'est doté d'une organisation lui permettant de remplir au mieux ses missions et a mis en place un concept de police urbaine de proximité. Ce concept, résultant d'une volonté politique très claire, s'articule autour de trois axes :

- rapprochement police – public ;
- maintien d'une forte capacité d'intervention ;
- développement d'un partenariat avec de nombreux interlocuteurs.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
	575.90	nd		
Académie de police		nd	6.00	nd
Direction CP		nd	8.00	nd
Direction dév. & gestion int.		nd	17.95	nd
Logistique & exploitation		nd	42.95	nd
Police secours		nd	149.70	nd
Direction opérationnelle			2.00	nd
Police judiciaire			105.00	nd
Proximité, parten. et multicult.			63.50	nd
Sécurité coordination			52.50	nd
Sécurité trafic, stationnement			128.10	nd
Total service	575.90	nd	575.70	nd

nd : non disponible avant rapport de gestion 2012

Les chiffres en italique ne proviennent pas de PeopleSoft mais du service, ce dernier ayant eu du retard dans la mise à jour des données Postes en 2011.

Variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011
Total service	- 0.20

Personnel fixe

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
	5	5.00	8	8.00
Commandement	4	4.00		
Dévelop. et gestion interne	12	10.40		
Planification et organisation	12	11.50		
Académie de police	4	4.00	4	4.00
Logistique & exploitation	77	72.95	71	66.95
Police judiciaire	106	102.25	108	103.95
Police secours	215	211.55	223	218.36
Sécurité coordination	2	2.00	4	4.00
Sécurité trafic, stationnement	126	117.70	126	118.00
Direction CP			4	3.60
Direction dév. & gestion int.			14	12.90
Direction opérationnelle			10	10.00
Total service	563	541.35	572	549.76

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

Apprenti-e-s / aspirant-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier	31 décembre
	n	n
	4	
Direction CP		6
Académie de police	12	30
Total service	16	36

Mouvements du personnel, excepté transfert inter-services

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	
	fin(s) d'emploi	embauches
Nombre de mouvement(s)	27	33

Motifs des fins d'emploi

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Décès	
Démission	25
Retraite	2
Fin de contrat	
Invalidité	
Licenciement	
Suppression de poste	
Total service	27

FAITS MARQUANTS

Le 26 février, une assistante de police a été blessée par balles tirées par un individu depuis son automobile, alors qu'elle travaillait sur l'esplanade de Montbenon. Ce grave

incident a créé un fort émoi au sein du corps et a tout particulièrement attiré l'attention des médias. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'auteur, interpellé peu après les faits, n'est pas encore jugé.

En mai, un nouveau commandant et ses deux adjoints ont pris leurs fonctions. Une nouvelle organisation du corps de police, basée sur le résultat des réflexions menées depuis l'été 2010 avec tous les cadres du service, a été mise en place. Elle consiste principalement en la création de deux directions, travaillant en étroite interaction, soit la direction opérationnelle (Dirop) et la direction développement et gestion internes (DDGI). Ces deux entités sont en fonction depuis le mois de mai. Par ailleurs, deux nouvelles divisions ont été créées, par le regroupement d'entités dépendant auparavant de Police-secours et de Logistique et Exploitation (LE), soit la division « Sécurité et coordination » (SC) et la division « Proximité, partenariats et multiculturalité » (PPM).

En avril, le Conseil d'Etat a remis au Grand Conseil son exposé des motifs et projet de loi concernant la nouvelle organisation policière vaudoise. En septembre, le parlement cantonal a adopté ce projet et la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Tout au long de l'année, un certain nombre de cadres policiers lausannois ont apporté leur forte contribution à la mise sur pied concrète de cette nouvelle organisation. Cet effort sera poursuivi en 2012. Cette réforme du paysage sécuritaire vaudois doit à la fois permettre de conserver l'autonomie des communes vaudoises dans ce domaine, de favoriser une meilleure collaboration des différentes polices, ainsi que d'amener plus de cohérence et de coordination dans l'entier du dispositif policier.

L'année policière a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau code fédéral de procédure pénale (CPP), qui a accru assez fortement les tâches administratives des policiers, tout particulièrement celles des inspecteurs de la police judiciaire (PJ). Par ailleurs, le nouveau CPP exige, dans de très nombreux cas, une prise en charge immédiate des prévenus, alors qu'auparavant certains prévenus pouvaient être reconvoqués ultérieurement. Paradoxalement, malgré la célérité souhaitée par le CPP, les procédures sont plus lourdes et plus longues, ce qui freine le rythme des enquêtes. Certaines missions, pourtant initialement dévolues aux magistrats selon ce code, sont de fait effectuées par le personnel de la PJ.

Le nombre d'interventions de police est en hausse de plus de 17% par rapport à 2010, avec un nouveau chiffre record de 35'812. Du point de vue de l'évolution des délits, il faut constater une forte progression des différents types de vol (vols simples, à l'étalage, à l'arraché, à l'astuce et à la tire, dans les véhicules), ainsi que des cambriolages. Le fort afflux de ressortissants désœuvrés, en provenance d'Afrique du Nord notamment, explique en partie ce phénomène. La problématique du trafic de stupéfiants se maintient à un haut niveau, malgré le travail incessant de la police, tant en uniforme qu'en civil.

Les services d'ordre entourant douze matches du FC Lausanne-Sport, promu en Super League, dont plusieurs rencontres présentant des risques plus ou moins élevés, ont nécessité 7'220 heures de travail. Compte tenu de l'effectif disponible, pour éviter d'accumuler un trop grand nombre d'heures supplémentaires et de mettre en danger la santé du personnel, le corps de police a dû définir des priorités et renoncer, temporairement, à certaines missions, notamment par la fermeture momentanée,

plus longue qu'à l'accoutumée, des postes de quartier. Un important travail de coordination a été effectué dans le cadre des rencontres du Lausanne-Sport. La capacité à engager ainsi de manière coordonnée le personnel de différentes divisions, dans des efforts ponctuels et ciblés, offre au corps de police une meilleure efficacité et rapidité de réaction, face aux phénomènes sécuritaires auxquels il doit faire face.

Les cas d'entraves au travail des policiers (entrave d'un agent de police, 29 RGP, empêchement d'accomplir un acte officiel, 286 CP, ou violences et menaces contre les fonctionnaires, 285 CP) se maintiennent à un très haut niveau, en très légère hausse par rapport à 2010, avec sept cas de plus. Une situation de ce type est dénoncée pratiquement tous les deux jours aux autorités compétentes.

Manifestations

Vingt-neuf manifestations d'importance (dont les douze matches susmentionnés) ont été prises en charge par les effectifs du corps de police. La World Gymnaestrada 2011 a, pour sa part, occupé dits effectifs à hauteur de 2'329 heures. Huit manifestations sportives ont été gérées par la seule subdivision « Sécurité du trafic et stationnement » (STS), et du personnel a dû être mis à disposition pour trois autres rassemblements ayant fait l'objet d'une demande auprès de la police du commerce. Le temps consacré à ces événements s'est élevé à près de 16'000 heures (18'000 en 2010).

Violences contre les fonctionnaires

- 173 cas d'entrave à l'action de la police, d'opposition aux actes de l'autorité et de violence contre les fonctionnaires
- Sept collaborateurs blessés par des tiers (dont trois ayant nécessité un arrêt de travail de 9 à 309 jours)
- 72 jours d'incapacité de travail consécutifs à des blessures involontaires (survenues accidentellement lors d'interventions)
- Quatre cas de risque de transmission de maladie

DIRECTION OPÉRATIONNELLE (DIROP)

POLICE-SECOURS (PS)

Pour assurer la sécurité de la population, Police-secours gère les interventions d'urgence et assure une présence préventive permanente sur l'ensemble du territoire lausannois, en adéquation avec l'évolution des phénomènes insécurisants et des délits sériels. Les unités d'intervention répondent aux sollicitations du public et prennent en charge les problématiques sécuritaires détectées.

La réorganisation du corps de police s'est accompagnée, pour le personnel des sections de Police-secours, d'un renforcement de la strate intermédiaire de conduite et d'un nouveau schéma de fonctionnement. A la fin de l'été, douze chefs de groupe ont ainsi été nommés, afin d'améliorer la qualité de l'encadrement, la capacité opérationnelle et l'anticipation face aux phénomènes sécuritaires rencontrés. Le bilan se révèle positif au terme des quatre derniers mois de l'année. Par ailleurs, les postes de quartier, le groupe de prévention du bruit et le groupe d'intervention ont été transférés, en cours d'année, dans

deux nouvelles divisions : proximité, partenariats et multi-culturalité (PPM), pour les deux premiers cités, et sécurité et coordination (SC), pour le dernier.

Le nombre d'interventions assurées par PS en 2011 se monte à 33'684, en hausse de 15% par rapport à 2010.

Sections et entités de Police-secours

	2000	2010	2011
Nombre total d'interventions	16'788	30'448	35'812***
Interventions avec privation momentanée de liberté	1'848	1'839	1'841**
Personnes prises en charge à la suite d'infractions	928	1'585	1'740**
Rapports adressés au Procureur	8'809	11'020	7'788**

	2000	2010	2011
Scandales divers, altercations sur la voie publique	1'028	2'509	2'964**
Bagarres, scandales, bruit à l'intérieur/à l'extérieur des établissements publics	514	1'874	1'837**
Violences domestiques	*	379	357**
Autres conflits familiaux	*	552	588**

* données non disponibles

** sans GPB-PQ-US à partir du 2^{ème} semestre 2011

***y compris les autres interventions hors PS (avec GPB, PQ, US)

Opérations de longue durée

Les sollicitations, en constante augmentation, des collaborateurs de PS n'ont pas empêché ces derniers de poursuivre activement la lutte quotidienne contre le « deal » de rue (Celtus notamment). Les actions de type Alpha (lutte contre le trafic de rue par la police en uniforme) ont quelque peu diminué en faveur d'autres missions. Toutefois et toujours en lien avec le trafic de stupéfiants, près de 150 policiers ont été engagés, le 4 octobre, pour une opération d'envergure dans un foyer de requérants d'asile géré par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) dans le quartier de Vennes. Enfin, une nouvelle opération, intitulée Octopus, réunissant de nombreux policiers des différentes divisions du corps de police et qui visait à agir, durant des périodes déterminées, principalement sur le trafic de stupéfiants et les incivilités en rue dans certains secteurs de la ville parmi les plus touchés (notamment Chauderon, Bourg, Borde, Tunnel, Saint-François, Gare, etc.), a été mise sur pied durant plusieurs semaines de la fin de l'année 2011. Une autre opération d'envergure a été menée à Chauderon.

Par ailleurs, il convient de souligner la qualité du travail effectué à la place de la Riponne par l'équipe UniSet (unité d'intervention socio-éducative de terrain) qui, par sa présence, a permis aux services de police de mieux gérer les priorités rencontrées en d'autres endroits. Les agents n'ont cependant pas délaissé ce lieu, puisqu'ils ont appréhendé une vingtaine de personnes signalées et établi 88 rapports pour des infractions en matière de stupéfiants.

Enfin, dès le printemps, certains membres de la communauté rom ont, à nouveau, mobilisé les services de police en se livrant à des activités délictueuses. C'est pourquoi, l'opération « Denaro » a dû être reconduite, afin d'apporter une réponse appropriée à cette délinquance. D'une manière générale, la présence de cette population,

habitée à se regrouper de façon précaire en différents endroits du territoire lausannois et laissant après son passage des sites souillés, a posé des problèmes de salubrité et d'insécurité. La volonté affichée par la Municipalité de ne plus tolérer ces situations et les actions policières menées, notamment liées à l'application stricte de la législation en vigueur, ont permis de remédier, en grande partie, à ce phénomène. En outre, un policier, plus spécifiquement dédié aux relations avec cette communauté et connaissant bien celle-ci, a poursuivi son action de terrain par des nombreux contacts, du dialogue, et parfois de la médiation, auprès des Roms séjournant à Lausanne.

Plan DIAM

L'état-major (EM) DIAM s'est restructuré et a été complété dans le domaine du renseignement et de la logistique, deux cadres de l'administration communale en provenance des services des sports et des routes et de la mobilité, ayant rejoint l'effectif.

Afin de constituer les dossiers « Pandémie » et « Canicule », la COTECH (Commission technique) a été réactivée et a reçu pour missions de finaliser ces documents pour fin 2012. Cette commission regroupe des spécialistes pluridisciplinaires et la conduite des travaux a été placée sous la responsabilité du chef de l'organisation de protection civile de Lausanne.

Sur le plan opérationnel, l'EM DIAM a été mis sur pied à trois reprises. C'est ainsi que la conduite des opérations lors des journées d'ouverture et de clôture de la World Gymnaestrada et du meeting d'aviation lui a été confiée. Il a également été partiellement mis sur pied au mois de décembre, alors que la Suisse subissait les assauts de la tempête Joachim, et a pu prendre les mesures concrètes et nécessaires afin de garantir la sauvegarde des personnes et des biens.

Enfin, les membres de l'EM DIAM collaborent étroitement avec le plan ORCA, en siégeant à part entière au comité directeur (CODIR) ORCA et de l'observatoire cantonal des risques (OCRI), ce qui leur permet de prendre une part importante dans l'appréciation des grands risques et la validation des dossiers cantonaux.

PROXIMITÉ, PARTENARIATS ET MULTICULTURALITÉ (PPM)

Depuis le 1^{er} novembre 2011, la nouvelle division PPM regroupe les postes de quartier, la brigade cycliste, le groupe de prévention du bruit (GPB), la structure administrative, ainsi que le bureau des objets trouvés. Dans la perspective d'une sécurité urbaine de proximité, elle entend œuvrer pour la résolution de problèmes avec les partenaires concernés, mettre sur pied des actions préventives, ainsi qu'être à l'écoute des attentes de la population.

Postes de quartier

Le personnel policier des postes de quartier a, durant l'année, prêté main-forte à Police-secours, lors d'opérations particulières ou pour renforcer des effectifs réduits.

Activité des postes de quartier	2000	2010	2011
Arrestations	51	267	385
Véhicules retrouvés	61	47	51
Dénonciations pour fautes de stationnement	13'736	1'239	1'023
Rapports de renseignements divers	13'494	13'102	15'345
Notifications de commandements de payer	26'306	35'833	33'514

Bureau des objets trouvés

Durant l'année, 447 téléphones portables ont été trouvés et apportés au bureau et 1'490 médailles d'identification vendues.

	2000	2010	2011
Trouvailles	8'374	11'111	11'643
Trouvailles restituées	3'911	4'575	6'012
Personnes reçues	14'868	14'696	16'904

Brigade cycliste

La diminution des chiffres de l'activité s'explique par la baisse de deux unités, non compensées, de l'effectif de cette brigade.

	2000	2010	2011
Identifications	*	608	360
Arrestations spontanées	*	47	6
Kilomètres effectués	*	13'823	11'267
Temps de roulage en heures	*	1'275	98

* données non disponibles, la brigade n'existant pas à cette époque

Groupe de prévention du bruit (GPB)

Durant l'année, le GPB a poursuivi son programme de formation des nouveaux agents de Police-secours, à l'occasion de stages dans le domaine des nuisances sonores relatives à l'exploitation des établissements et au trafic automobile. La présence de ces stagiaires a apporté un plus indéniable au travail du groupe. En effet, ces derniers n'étant pas connus des tenanciers, des références plus objectives, en matière de nuisances, ont pu être obtenues. En plus des 202 contrôles des niveaux sonores effectués, septante contrôles de capacité ont été menés et 18 dénonciations notifiées. Le GPB intervient également lors des manifestations publiques ou sur les chantiers.

SÉCURITÉ ET COORDINATION (SC)

Depuis le 1^{er} juillet 2011, la nouvelle division sécurité et coordination regroupe différentes unités opérationnelles agissant au profit du corps de manière transversale, afin de gagner en efficacité en matière de gestion de crise et de suivi de l'évolution de différents phénomènes sécuritaires. Elle regroupe la centrale d'alarme et d'engagement (CAE), les unités spéciales (US), le groupe d'intervention (GI), la brigade canine (COPS), la cellule de négociation (CN), et l'entité renseignements, statistiques et analyses (RSA).

La CAE et le GI œuvrent à temps complet au sein de cette division. Quant à la brigade canine, ses collaborateurs travaillent avec Police-secours, mais se trouvent subordonnés à SC dans le cadre spécifique de leur spécialité canine. La CN, quant à elle, constitue une entité regroupant

des collaborateurs à temps partiel. La structure de la RSA fait l'objet d'une réflexion, dont les résultats sont attendus en 2012.

Centrale d'alarme et d'engagement (CAE)

Les opérateurs de la centrale ont contrôlé 19'136 personnes (+ 799), dont 1'364 faisaient l'objet d'un signalement (+ 289). 1'716 véhicules (- 85) ont donné lieu à des vérifications, dont 77 (- 12) étaient signalés.

Une forte augmentation des sollicitations du 117 (15% par rapport à 2010) est à relever.

Statistiques des appels CAE

	2009		2010		2011	
	total	jour	total	jour	total	jour
112/117	75'655	207	74'543	204	85'615	235
021 315 15 15	71'895	197	78'627	215	86'763	238

UNITÉS SPÉCIALES (US)

Une délégation de la direction des US, du GI et de la CN s'est rendue à un colloque international au Québec concernant la gestion de crise. A cette occasion, des échanges fructueux sur les méthodes de travail ont pu avoir lieu avec les représentants des différents pays présents. Les enseignements obtenus permettront de conduire à terme la réflexion en cours et, dans un proche avenir, d'apporter une amélioration au concept lausannois.

Groupe d'intervention (GI)

Effectif structurel : 18

Effectif actuel : 18 (4 candidats en sélection)

	2009	2010	2011
Opérations spécifiques GI	90	87	86
dont :			
– prises d'otage			
– séquestrations/enlèvements/extorsions	1	3	1
– tireurs fous	1	1	
– forcenés	2	3	4
– individus suicidaires	6	2	3
– opérations stupéfiants	29	32	24
– individus armés	5	17	14
– personnes violentes/dangereuses	20	12	9
– autres opérations (sauvetages, opérations spéciales avec la police judiciaire)	26	17	31
Collaboration avec la cellule de négociation	5	11	8
Personnes interpellées	83	147	207*

* dont 91 personnes interpellées conjointement avec d'autres services policiers, lors d'une seule opération (centre EVAM)

Les opérations spéciales pouvant inclure une arme (souvent à feu) se situent toujours à un niveau de risque élevé. Il convient de relever une baisse des opérations dans le domaine des stupéfiants, vraisemblablement liée à la mise en œuvre du nouveau code de procédure pénale.

Brigade canine (COPS)

Effectif structurel : onze conducteurs/onze chiens

Effectif actuel : dix conducteur-trice-s/onze chiens

Chien passif	2011
Nombre de personnes contrôlées	4'554
Personnes « marquées »	191
Personnes en possession de produits stupéfiants	141
Personnes sans produit	50

Cellule de négociation (CN)

Effectif structurel : huit négociateurs – un psychologue
 Effectif actuel : cinq négociateurs – deux en formation – un psychologue

	2009	2010	2011
Interventions de la cellule	11	11	17

POLICE JUDICIAIRE (PJ)

La police judiciaire traite tous les crimes et délits commis sur le territoire lausannois. Sous la direction des procureurs, les inspectrices et inspecteurs enquêtent notamment dans les domaines des infractions contre le patrimoine, de celles contre l'intégrité sexuelle, de la prostitution, ainsi que des délits qui touchent les mineurs.

Activité

Cette année a vu une augmentation régulière et significative du nombre d'affaires traitées par la PJ, ainsi qu'une surcharge récurrente de travail liée à l'application du nouveau code de procédure pénale (CPP). D'une façon générale, le nombre d'affaires liées au Code pénal a augmenté de 34% (17'246, contre 12'887 en 2010).

A noter qu'avec le nouveau CPP, les prévenus sont nettement moins souvent incarcérés. En conséquence, étant moins souvent privés de liberté, les récidivistes ont désormais davantage d'opportunités de passer à l'acte.

Brigades des investigations générales

Cette brigade a vécu une recrudescence très forte du nombre d'auteurs déférés devant la justice au sujet de conflits interpersonnels (injures, menaces, voies de fait, lésions corporelles simples). Pour ce type d'événements, c'est davantage le nombre d'auteurs déférés qui a augmenté que le nombre d'événements eux-mêmes. Ainsi, le nombre de dénonciations pour injures a augmenté de 17% (475, contre 406 en 2010), alors que le nombre d'auteurs y relatifs progressait de 64% (402, contre 245 en 2010). Il en va de même des voies de fait, pour lesquelles le nombre des dénonciations a augmenté de 8% (771, contre 713 en 2010), alors que celui des auteurs y relatifs s'élève de 64% (610, contre 371 en 2010).

Les commerces ont également enregistré une augmentation des vols à l'étalage de 27% (1'719 contre 1'351 en 2010), délits désormais fréquemment assortis de violations de domicile. Les plaintes pour violations de domicile ont pour objectif de contraindre les récidivistes à ne plus fréquenter lesdits commerces. Là aussi, le nouveau CPP contraint à une prise en charge immédiate.

Brigade criminelle

Le bilan en matière de délits traités par cette brigade s'avère inquiétant, tous les indices étant fortement à la hausse en comparaison avec 2010. Il convient de relever, en particulier, une activité soutenue des délinquants originaires du Maghreb, des pays de l'Est et d'Afrique centrale. Les nombreuses arrestations dans ces milieux n'ont

pas freiné la tendance. Pour exemple, les cambriolages ont enregistré une augmentation de plus de 16% (2'405, contre 2'066 en 2010), les brigandages, extorsions et vols à l'arraché de 78% (669, contre 376 en 2010) et les vols dans les voitures de 64% (2'121, contre 1'192 en 2010).

Brigade des stupéfiants

Le nombre d'affaires concernant des contraventions à la Loi sur les stupéfiants a augmenté de 26% (3'756, contre 2'969 en 2010).

Le trafic de cocaïne et de marijuana est toujours en mains d'Africains de l'Ouest, qui se montrent très présents dans le centre-ville. Depuis la fin de l'année 2010, il a été constaté un retour de « dealers » d'héroïne, principalement d'origine albanaise. Cette tendance s'est confirmée durant l'année écoulée, avec l'arrestation en flagrant délit d'une quinzaine d'entre eux. Depuis l'été, la présence significative de trafiquants d'opiacés et de marijuana, essentiellement originaires du Maghreb, a été observée dans le centre-ville.

Durant l'année, douze filières d'approvisionnement en drogues dures ont été démantelées par les neuf enquêteurs de la brigade des stupéfiants. Parallèlement, l'entité CELTUS, chargée de lutter contre le trafic de rue, a procédé notamment à l'arrestation de plus de 200 « dealers » en flagrant délit (+ 18% par rapport à 2010). A fin 2011, plus de 75 informations différentes, concernant aussi bien de petits « dealers » de rue que d'importants trafiquants, n'ont pas pu être traitées (contre 35 en 2007 par exemple). En effet, les renseignements obtenus sont l'aboutissement d'un travail de proximité de longue haleine mené quotidiennement par les inspecteurs de la brigade et de l'entité CELTUS.

Brigade de la Jeunesse

L'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale a été ressentie par cette brigade comme une difficulté supplémentaire à appréhender de manière efficace la problématique de la délinquance juvénile. Par ailleurs, l'expérience a très clairement démontré que ce nouveau code était en totale contradiction avec la philosophie du droit pénal des mineurs. Ce dernier poursuit en effet comme objectif principal l'aspect éducatif et la réinsertion du délinquant dans la société, alors que le nouveau CCP permet à celui-ci de bénéficier de plusieurs outils pour éviter de s'expliquer et, par-là même, de prendre pleinement conscience de ses actes.

Concernant les délits relatifs à la Loi sur les stupéfiants, le nombre de ceux commis par des mineurs a augmenté de 3% (171, contre 165 en 2010), tandis que le nombre de ceux imputables à des adultes diminuait de 0,8% (1'941, contre 1'958 en 2010).

Au 1^{er} juin, une chargée de prévention a pris ses fonctions. Au terme de deux mois de stage, elle a repris la responsabilité du suivi des cours de prévention dans les classes d'école de 6^e et 8^e années. Simultanément, les inspecteurs de la brigade, déchargés de cette mission, se sont concentrés sur l'aspect préventif en rue, de jour comme de nuit. Ils ont dès lors, jusqu'en décembre, effectué quelque 300 heures sur le terrain, cela en réponse aux attentes de l'autorité politique.

Brigade Rue

Le nombre de vols simples, de vols à l'astuce et de vols à la tire a explosé en 2011. Ainsi, le nombre de dénon-

ciations pour vols simples a augmenté de 42% (3'425, contre 2'415 en 2010), pour vols à l'astuce de 59% (216, contre 136 en 2010) et pour vols à la tire de 89% (1'398, contre 741 en 2010).

Concernant les auteurs de vols à la tire, une forte implication de délinquantes bulgares est à signaler, phénomène moins marqué les années précédentes. Pour ce type de délits, outre quelques multirécidivistes connus en provenance des pays de l'Est, une majorité d'auteurs viennent du Maghreb.

Jusqu'à fin 2010, des personnes en provenance du Maghreb étaient régulièrement impliquées dans des cas de vols dans les véhicules. Durant l'année sous revue, et de façon progressive, il est observé une certaine polyvalence dans les délits commis (vols simples, vols à l'arraché, vols à la tire, cambriolages de commerces, d'appartements, brigandages) et, en conséquence, une augmentation du nombre d'infractions perpétrées par ces personnes.

SÉCURITÉ DU TRAFIC ET STATIONNEMENT (STS)

La sécurité du trafic et le stationnement constituent deux tâches importantes du Corps de police. La prévention des accidents de circulation et la sensibilisation des usagers de la route font partie des missions prioritaires des policiers et gardes de police qui œuvrent dans ce domaine.

Il convient de relever que les multiples tâches annexes (manifestations, matches, appui à des interventions de police, etc.), qui ont nécessité l'engagement du personnel spécialisé du STS à d'autres fins, ont induit une diminution du nombre des contrôles de circulation, notamment des constats d'ivresse, cela expliquant également la baisse sensible du nombre d'amendes d'ordre apposées.

Campagnes de prévention

Durant l'année, outre les habituelles campagnes de prévention nationales qui se sont poursuivies, une action intitulée « Une seconde d'inattention et votre vie bascule... », a été menée en juin et en novembre. Elle visait à lutter contre le premier facteur d'accident de circulation et a permis, à l'occasion de neuf contrôles routiers, de sensibiliser 684 personnes auxquelles un flyer explicatif a été remis.

Contrôles de la vitesse

Lors des contrôles effectués avec les appareils mobiles, le pourcentage des conducteurs dénoncés par rapport au nombre de véhicules enregistrés, accuse une légère baisse (4,65%, contre 4,71% en 2010). 17'945 automobilistes ont ainsi fait l'objet d'une dénonciation pour excès de vitesse en milieu urbain. Treize automobilistes ont par ailleurs été dénoncés pour une vitesse supérieure à 90 km/h (18 en 2010), la « palme » revenant à un conducteur qui roulait à 103 km/h sur les quais d'Ouchy. En termes de prévention, les trois installations d'indication instantanée de la vitesse ont été largement utilisées (cinquante semaines) sur l'ensemble du territoire communal, touchant 2'588'894 usagers (1'705'772 en 2010).

Contrôles de la vitesse

	2000	2009	2010	2011
Nombre de contrôles	1'345	2'377	2'139	2'146
Véhicules enregistrés	485'011	422'328	360'487	385'403
Conducteurs dénoncés	41'592	18'716	17'013	17'945
Pourcentage des dénonciations	8,57	4,43	4,71	4,65

Contrôles à l'éthylomètre

Une baisse du nombre de personnes contrôlées est à relever, soit 4'473, contre 4'772 en 2010. Le nombre total d'ivresses a également diminué en conséquence : 462, contre 546 en 2010.

Contrôles à l'éthylomètre

	2005	2009	2010	2011
Nbre de personnes contrôlées lors d'accidents	788	1595	1'776	1'575
dont ivresses	153	161	136	135
Pourcentage des accidents avec ivresse	19,42	10,09	7,66	8,57
Nbre de personnes contrôlées hors accident	4'272	3'689	2'996	2'898
dont ivresses	549	403	410	327
Pourcentage des ivresses sans accident	12,85	10,92	13,68	11,28
Total des personnes contrôlées	5'060	5'284	4'772	4'473
Total ivresses	702	564	546	462
Pourcentage global des ivresses	13,87	10,67	11,44	10,33

Contrôles aux carrefours

Une baisse de 13,5% des infractions constatées aux carrefours a été relevée cette année. Quant au nombre de conducteurs dénoncés, proportionnellement aux passages enregistrés, il reste stable (0,22%, contre 0,2% en 2010), démontrant l'utilité de ces installations.

Contrôle photographique du respect de la signalisation lumineuse et de la vitesse

Installations fixes :

17 (18 en 2010)

Nombre de caméras :

12 (11 en 2010)

	2000	2009	2010	2011
Infractions relevées (feux)	9'564	8'880	9'453	8'895
Infractions relevées (vitesse)	2'368	48'487	53'711	45'748
Total	11'932	57'367	63'164	54'643
Nombre de passages (en milliers)		25'830	30'412	23'803
Pourcentage des conducteurs dénoncés		0,22	0,20	0,22

Infractions de circulation et de stationnement

Les infractions enregistrées sont en baisse de 6% par rapport à l'année précédente. En revanche, une augmentation importante de 15,3% (16'901, contre 14'646 en 2010) est à relever, s'agissant des infractions constatées lors des contrôles du stationnement nocturne. Enfin, les dépannages et les évacuations forcées ont baissé de quelque 16%. On peut se réjouir d'une diminution du stationnement sur les trottoirs et donc des évacuations forcées qui en découlent.

Contrôles du stationnement et de la circulation

	2000	2009	2010	2011
Infractions enregistrées (circulation et stationnement)	185'483	284'413	272'751	257'262
dont :				
– infractions aux règles du stationnement	119'559	193'608	180'769	173'099
Parcage illicite sur les trottoirs :				
– bulletins d'amende d'ordre apposés	7'959	7'717	5'755	5'602
Evacuations forcées de véhicules		*	636	594
			496	

* Chiffre non disponible

Accidents de circulation

1'011 constats d'accidents ont été établis cette année (- 9% par rapport à 2010). Si les blessés sont en diminution d'environ 6%, il n'en va pas de même pour les piétons victimes (+ 20%). Le nombre d'enfants victimes est relativement stable. Une campagne de prévention traitant principalement de ce sujet sera mise sur pied en 2012, afin d'enrayer ce phénomène. Enfin, quatre accidents mortels sont à déplorer, contrairement à l'année 2010 au cours de laquelle aucun accident mortel n'avait été enregistré.

	2000	2009	2010	2011
Accidents de circulation (constats)	1'733	1'235	1'111	1'011
Personnes blessées	528	462	437	412
Personnes tuées	5	1		4
Fuites après accident	706	405	351	361
Piétons victimes, dont piétons enfants jusqu'à 15 ans	104	120	69	83
	28	36	20	22

Amendes d'ordre

	Fr.
Total	11'040'700.–
	(2010 : 14'992'970.– brut)

DIRECTION DÉVELOPPEMENT ET GESTION INTERNES

LOGISTIQUE ET EXPLOITATION (L+E)

La division L+E a subi une refonte en 2011 : elle regroupe désormais la maintenance d'immeuble, le groupe de la saisie, la chancellerie, le groupe informatique et technique, l'intendance et le garage.

Outre l'entretien ordinaire de l'Hôtel de police, le personnel de la maintenance d'immeuble a été engagé dans la rénovation des box et cellules (suppression des plafonds inflammables, suppression des surfaces rugueuses, réfection de la peinture, etc.). Cette entité a également débuté des travaux d'envergure destinés à permettre de réaliser des économies d'énergie, en changeant le concept électrique des couloirs, des locaux techniques et des WC. Dans le cadre du chantier des locaux du Ministère public sis à la rue Couvaloup 2-4, elle a été for-

tement sollicitée pour faciliter le travail des entreprises, de nombreuses installations techniques étant communes : chauffage à distance, détection incendie, système d'alarme-agression, climatisation, ascenseur, etc.

Le groupe de la saisie, qui enregistre les données concernant les infractions dans le nouveau système informatique SINAP de la police cantonale, a traité 37'625 documents. La chancellerie, qui s'occupe de tous les transferts et du classement des documents, a remis 53'115 lettres à la poste et traité 38'303 rapports de police.

Dans le cadre du projet START 2, initié à fin 2010 (changement de l'ensemble du parc informatique), les collaborateurs des entités techniques et informatiques ont effectué des adaptations plus ou moins importantes aux niveaux du matériel ou des logiciels, mais également en ce qui concerne les méthodes de travail ou encore la mise en application du nouveau code de procédure pénale. Pour le reste, en dehors du nombre grandissant des demandes de prestations techniques (surveillance vidéo, extractions, etc.), le personnel a été engagé dans les postes de commandement, mis en place lors des manifestations, mais surtout lors de matches de Super-League liés au Lausanne-Sport.

L'intendance a équipé plus de 46 nouveaux policiers et assistants de police. Une vingtaine d'uniformes ont été retirés, suite à des départs à la retraite ou démissions. En plus du travail administratif, tel que l'établissement et le suivi de plus de 660 bons de commande, cette entité est présente dans toutes les manifestations que le corps doit gérer, afin de fournir l'appui logistique nécessaire.

FORMATION CONTINUE (FOCO)

La formation continue du personnel du Corps de police est assurée par six personnes, dont trois stagiaires et une secrétaire. Cette unité s'occupe du recrutement des aspirants et des assistants de police. Elle organise le stage d'intégration des aspirants et leur dispense des formations spécifiques (particularités communales et cantonales) tout au long de l'année. Elle assure le soutien de la formation de base dans le domaine de la pratique policière à l'Académie de police du Chablais et à la sécurité militaire. Elle prend en charge la formation des assistants de police (école de trois mois). Par ailleurs, six formateurs policiers lausannois sont détachés en permanence à l'Académie pour la formation de base des aspirants.

Douze aspirant-e-s de la volée 2010 ont été assermenté-e-s le 22 février 2011, après avoir obtenu leur brevet fédéral de policier.

Cette année, trente aspirant-e-s lausannois-e-s et trente provenant d'autres polices municipales ont bénéficié de cours traitant des particularités propres à chaque corps. Il convient de relever que deux aspirants lausannois ont quitté leur formation en cours d'école.

En plus de la formation continue, une formation spécifique, fondée sur une mise en situation en cas de tireur actif, ainsi qu'une instruction basée sur des scénarios impliquant l'usage des moyens de contrainte, dans le respect de la proportionnalité, ont été mis sur pied. De ce fait, certains cours de self-défense, de maniement du bâton tactique et d'utilisation de spray n'ont pas été dispensés, faute de temps et de ressources.

Unité psychologique

L'année sous revue a été principalement marquée par la mise sur pied d'une nouvelle équipe et par le suivi apporté aux cellules gérées par l'unité, notamment les cellules de débriefing, AVP-Police et psychologique du plan DIAM. L'organisation du fonctionnement de ces cellules, de leurs permanences, les interventions, ainsi que la gestion de leur personnel, sont des missions pour lesquelles la nouvelle psychologue s'est fortement impliquée. Par ailleurs, l'engagement d'une psychologue par le Service de protection et sauvetage a permis la création d'échanges et de partenariats particulièrement intéressants dans le cadre du plan DIAM, en répartissant la responsabilité de la CelPsy DIAM entre les trois psychologues de la direction.

Le partenariat avec l'Université de Genève, visant à perfectionner les processus de recrutement, est toujours en cours. Comme chaque année, l'unité psychologique s'est investie dans la formation de base des policiers. Enfin, la réorganisation du corps de police et la création de la DDGI ont permis la mise en place d'une collaboration plus soutenue entre services spécialisés.

Ethique

Comité d'éthique

A la fin du 1^{er} trimestre 2011, le comité d'éthique a rendu son 2^e avis à la Municipalité concernant une étude relative à la formule d'assermentation des policiers du corps de police de Lausanne. Ensuite, il a travaillé sur le 3^e avis « Hospitalité et mendicité en ville de Lausanne » et commencé à préparer le dossier relatif à une 4^e saisine, ces deux derniers travaux étant attendus dans le courant de 2012.

Démarche éthique – Leaders et délégué à l'éthique

Le suivi et le coaching, à distance et sur place, fournis par la chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke ont été poursuivis, afin de consolider la pérennisation du nouveau mode de gouvernance pour la direction et la direction élargie, ainsi que pour la police judiciaire. Une semaine de formation sur l'éthique appliquée et le nouveau mode de gouvernance a été dispensée par un professeur de l'Université de Sherbrooke aux nouveaux cadres dirigeants du corps de police.

En 2011, le corps de police est devenu membre à part entière du réseau international francophone de formation policière (Francopol). La cheffe de la DDGI, avec l'appui du préposé à la déontologie et du délégué à l'éthique, gère le comité technique « régulation des comportements dans la police », principalement orienté vers les dimensions éthiques, déontologiques et normatives.

Le délégué à l'éthique a été nommé responsable de branche en éthique professionnelle pour la formation des aspirants de police de l'Académie du Chablais. Il a également rejoint le comité de pilotage de la matière « Droits de l'homme et éthique professionnelle (DHEP) » à l'Académie de police.

Les conclusions du préavis N° 2011/17 « Pérennisation de la démarche éthique conduite au sein du corps de police » ont été adoptées par le Conseil communal le 2 mars 2011. Pour la législature 2011-2016, un montant de 799'000 francs est prévu pour le suivi des formations, le coaching institutionnel et un monitoring institutionnel confié à l'IDHEAP. En outre, l'entité éthique pourra se renforcer, en 2012, de 0,5 ept de secrétaire et d'1 ept d'adjoint au délégué à l'éthique.

Le délégué à l'éthique, en collaboration étroite avec les juristes et le préposé à la déontologie, a rendu plusieurs avis de fond, sur divers sujets, pour conseiller la Direction du corps de police de Lausanne dans ses choix stratégiques, et a participé à la rédaction de réponses à plusieurs interpellations. Il a également fait partie du groupe de rédaction du futur préavis définissant les intentions et besoins futurs du corps de police en matière de sécurité publique.

Déontologie

Le 29 mars 2011, la Commission préposée à la déontologie a rendu son second rapport annuel d'activité. Ce document permet notamment de tirer un premier bilan comparatif avec l'exercice précédent. Il met en exergue une augmentation des cas portés à la connaissance de cette commission (32 dossiers en 2010, contre 27 en 2009).

Le groupe de travail mis sur pied dans le cadre de la réforme policière vaudoise a terminé son premier mandat, à savoir la rédaction d'un code de déontologie pour l'ensemble des policières et policiers de ce canton. Il a déjà été demandé à ce groupe de travail, toujours piloté par le préposé à la déontologie lausannois, de mener des réflexions sur les futures structures qui devront veiller à l'application de ce code.

Communication et prévention

Dans le domaine des médias, le bureau de la communication et de la prévention a été particulièrement sollicité durant l'année. Différentes problématiques ont fait l'objet de nombreuses demandes, notamment en matière de « deal » de rue, de violence et de mendicité. Deux reportages de « Temps Présent », traitant de la violence contre la police pour le premier, et du trafic de stupéfiants dans le centre-ville pour le second, ont nécessité un engagement soutenu. Parmi les conférences de presse mises sur pied en cours d'année, il faut signaler le bilan annuel du corps de police et un avis du Comité d'éthique.

Cette année, la nouvelle identité visuelle de la Police a été déclinée sur différents supports, afin de renforcer l'image positive du corps auprès des publics cibles, tels que les futurs aspirants, les journalistes et les visiteurs. Une plaquette de présentation a été réalisée sous la forme d'un grand dépliant, dont les mises à jour n'occasionneront pratiquement aucun frais. Différents objets ont été créés selon la même ligne graphique (bloc-notes, fourre pour dossiers de presse, porte-clefs).

Concernant la prévention, une campagne originale, relative aux « vols dans les lieux publics », a été mise sur pied et a rencontré un vif succès. Un film a été réalisé dans ce cadre, basé sur des images de vidéosurveillance ; il a suscité un fort intérêt de la part du public et des médias, qui l'ont relayé sur internet notamment. Des affiches illustrant des situations types, ainsi qu'un dépliant rappelant les conseils de prévention, ont été largement distribués. Grâce à l'appui du City management, les commerçants lausannois en ont commandé plus de mille pour informer leur clientèle.

Enfin, dans le cadre de la collaboration avec l'Académie de police, le bureau de la communication et de la prévention a activement contribué à l'organisation et au déroulement du cinquième « Forum Sécurité Chablais » à Châtel Saint-Denis, auquel ont notamment participé six

hauts responsables des principales formations politiques suisses. Plusieurs centaines de spectateurs, ainsi que des représentants des médias ont fait le déplacement à cette occasion et ont donné un large écho à cette manifestation.

Juristes

L'entité juridique a poursuivi ses activités de rédaction et de conseil pour le commandement, le directeur de la sécurité publique et des sports et la Municipalité, notamment dans les domaines très actuels de la télésurveillance et des problèmes induits par la présence des mendiants roms à Lausanne. Elle a suivi six procédures administratives, diligentées par la Municipalité ou le commandant contre des collaborateurs du corps de police (licenciements, déplacement ou mise en demeure) et a préparé les déterminations municipales dans le cadre de plusieurs procédures de consultations législatives fédérales. Elle a participé à un groupe de travail concernant le futur statut juridique de l'Académie de police du Chablais, ainsi qu'au groupe de projet travaillant sur le préavis relatif aux intentions de la Municipalité en matière de sécurité publique pour la législation en cours.

Ressources humaines (RH)

Durant l'année, les Ressources humaines ont poursuivi leur activité de conseil au commandement, à la hiérarchie et aux collaborateurs, et effectué de nombreux recrutements internes et externes, notamment liés à la réorganisation du corps de police intervenue le 1er mai. La mise en œuvre de l'aménagement du temps de travail (ATT) au sein du service, prévue initialement dans le courant du 1^{er} semestre 2011, a dû être reportée, compte tenu des problèmes posés par le logiciel « Agile Time » constatés par le Comité de direction du projet ATT Ville. Concernant le nouvel horaire en rotation, la proposition présentée par le groupe de travail a été validée par le Comité de pilotage. Toutefois, son introduction dans les entités en rotation nécessitant l'obtention, puis l'engagement de ressources supplémentaires conséquentes, il ne pourra pas être mis en application dans l'immédiat. Dans l'intervalle, plusieurs variantes de l'horaire actuel, visant à en décaler les tranches, sont en cours d'analyse. L'entité RH a également été largement mise à contribution dans le cadre de la mise en production du module « postes » dans PeopleSoft. Ce projet d'envergure, conduit par l'unité « pilotage et projets » du Service du personnel de la Ville et visant à gérer de façon centralisée les plans des postes des différents services, a nécessité l'introduction de tous les postes dans ce logiciel, puis le rattachement de leurs titulaires.

SERVICE DE PROTECTION ET SAUVETAGE

Composé de trois des cinq piliers de l'organisation mise en place par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), à savoir les divisions « secours et incendie », « groupe sanitaire » et « sécurité civile », le Service de protection et sauvetage (SPSL) constitue l'un des éléments importants du système de protection de la population lausannoise.

Afin de pouvoir traiter avec diligence les nombreux dossiers nécessitant une approche juridique, le SPSL a engagé, dans le courant de l'année, un adjoint administratif/juriste rattaché à la direction du service. Cette opération a pu être réalisée dans le prolongement de la redéfinition générale des descriptifs de postes des collaborateurs en place, sans augmentation d'effectif.

L'année 2011 a vu un engagement très important du SPSL dans le cadre des manifestations d'envergure organisées sur le territoire lausannois. En effet, que ce soit pour Gymnaestrada ou pour la Fête de l'Aviation, le bureau de la prévention et les trois divisions de protection de la population du SPSL ont été impliqués dans les travaux de planification et de conduite des cellules de sécurité dédiées à ces manifestations. L'ascension en Axpo Super League du Lausanne-Sport a également contraint le SPSL à dégager d'importants effectifs, destinés à assurer la sécurité des citoyens lausannois lors des matchs à risques.

L'adoption, par le Conseil communal, des conclusions du préavis N° 2011/16 du 2 mars 2011 (« Réfection et aménagement du Centre de formation de La Rama (CFR), construction d'un simulateur d'incendie, constitution d'un droit de superficie »), a permis de renforcer la collaboration du SPSL avec l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). La réalisation du simulateur d'incendie sur les terrains du CFR permettra de développer et pérenniser la palette d'activités qui s'y déroulent, puisque ce seront des sapeurs-pompiers professionnels du SPSL qui planifieront et dispenseront, sous mandat de l'ECA, la formation sur ledit simulateur.

PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- protéger et sauver les personnes, les animaux et les biens ;
- gérer et coordonner l'activité des différentes entités, en développant une interactivité opérationnelle en cas d'événements particuliers et/ou d'accidents majeurs.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Plan des postes

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Direction SPSL	22.90	nd	27.90	nd
Division sécurité civile	28.95	nd	28.70	nd
Division groupe sanitaire	40.50	nd	40.50	nd
Pompes funèbres officielles	13.00	nd	13.00	nd
Secours et incendie	129.50	nd	123.50	nd
Total service	234.85	nd	233.60	nd

nd : non disponible avant rapport de gestion 2012

Les chiffres en italique ne proviennent pas de PeopleSoft mais du service, ce dernier ayant eu du retard dans la mise à jour des données Postes en 2011.

Directions SPSL : sept personnes ont rejoint la direction SPSL. Il s'agit de cinq collaborateurs (officier tech-

nique, sapeur-pompier professionnel «hors rang» de l'atelier serrurerie, chef de l'atelier mécanique, chef de l'atelier carrosserie-peinture et mécanicien) transférés le 1^{er} septembre, de la Division secours et incendie (DSI) et de deux nouveaux engagements (une psychologue, le 1^{er} avril et un adjoint administratif/juriste, le 1^{er} septembre). Le poste d'adjoint administratif/adjoint RH sur-numéraire pour reconversion professionnelle, autorisé temporairement jusqu'au départ à la retraite de l'adjoint administratif/RRH a été supprimé au 31 décembre, l'occupant du poste ayant pris une fonction d'officier de direction, courant 2010.

Division sécurité civile (DSC), y compris le Centre de formation de La Rama (CFR): l'augmentation temporaire de 0.25 ept (entre le 1^{er} septembre 2010 et le 31 janvier 2011), est due à l'autorisation d'engagement anticipé d'une employée de bureau, pour palier un départ à la retraite, ainsi qu'une absence de longue durée. Un poste de cuisinier était toujours vacant au 1^{er} janvier 2011.

Division groupe sanitaire (DGS): suite à un départ à la retraite et une démission, un poste d'ambulancier à plein temps, ainsi qu'un poste à temps partiel étaient vacants au 31 décembre 2011.

Division secours et incendie (DSI): 5 personnes ont été transférées le 1^{er} septembre 2011, à la direction SPSL. Il s'agit de l'officier technique, du sapeur-pompier professionnel «hors rang» de l'atelier serrurerie, du chef de l'atelier mécanique, du chef de l'atelier carrosserie-peinture et du mécanicien de l'atelier mécanique.

Variation en ept alloués

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011
Total service	- 1.25

Personnel fixe

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Direction SPSL	24	21.10	31	27.55
Division sécurité civile (yc Rama)	29	27.95	29	27.70
Groupe sanitaire	44	39.75	42	38.25
Pompes funèbres officielles	13	13.00	13	13.00
Secours et incendie	129	128.50	124	123.50
Total service	239	230.30	239	230.00

Apprenti-e-s

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n		n	
Direction SPSL	1		1	
Total service	1		1	

Mouvements du personnel, excepté transfert inter-services

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	
	fin(s) d'emploi	embauches
Nombre de mouvement(s)	14	12

Motifs des fins d'emploi

(sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Décès	
Démission	5
Retraite	7
Fin de contrat	
Invalidité	
Licenciement	2
Suppression de poste	
Total service	14

DIVISION SECOURS ET INCENDIE (DSI)

PRINCIPALES TÂCHES (sur le plan lausannois et cantonal)

- sauver les personnes, les animaux et les biens ;
- lutter contre les incendies ;
- juguler les effets du déchaînement des éléments naturels ;
- lutter contre les effets des pollutions, des fuites d'hydrocarbures ou de produits toxiques, chimiques ou radioactifs ;
- effectuer des interventions techniques ;
- garantir la sécurité, lors de différentes manifestations organisées sur le territoire lausannois.

Effectif global de la division

	1 ^{er} janvier		31-Dec		ept alloués
	n	ept	n	ept	
Sapeurs-pompiers professionnels	123	123	121	121	123
Personnel civil	6	5.5	3	2.5	2.5
Total	129	128.5	124	123.5	125.5

Au 31 décembre 2010, un sapeur-pompier a bénéficié de son droit à la retraite, d'où une diminution d'effectif de 124 à 123 EPT sapeurs-pompiers professionnels.

Au 31 décembre 2011, la diminution d'effectif a été consécutive au transfert, au 1^{er} septembre, de 5 collaborateurs de la Division secours et incendie à la direction de service. Il s'agit de l'officier technique, du sapeur-pompier professionnel «hors rang» de l'atelier serrurerie, du chef de l'atelier mécanique, du chef de l'atelier carrosserie-peinture, ainsi que du mécanicien de l'atelier mécanique.

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels

	2007	2008	2009	2010	2011
	*94	*100	*120	*125	*121

* sans les six officiers de direction et les deux sapeurs-pompiers professionnels « hors rang » rattachés à la direction.

Evolution de l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires (sans les of attachés à l'EM, les membres de l'unité musicale et les jeunes sapeurs-pompiers) au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011
	245	170	199	169	142

Interventions

Au nombre de 2'085, les interventions sont, pour la première fois depuis 2008, en légère diminution par rapport à l'année précédente. Effectuées à raison de 80% sur le territoire lausannois, elles se répartissent comme suit :

	2010	2011
Interventions pour le SDIS	1'094	1'162
Autres	1'053	923
Total des interventions	2'147	2'085

Types d'interventions

	2010	2011
Déclenchements d'alarmes automatiques	523	559
Incendies	547	586
Sauvetage de personnes et d'animaux	158	141
Désincarcérations	30	32
GRIMP*	26	14
Protection de l'environnement	294	296
Interventions techniques	549	443
Éléments naturels	20	14
Total	2'147	2'085

* Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux

Répartition géographique des interventions

	2010	2011
Sur le territoire de la commune de Lausanne	1'699	1'672
Sur le territoire d'autres communes (CR Feu)	448	413

Gros feux ou interventions importantes :

Mise sur pied du corps volontaire

La mise sur pied des détachements de ville a été nécessaire à six reprises, à savoir :

- 29 janvier : feu de toiture à la rue de l'Industrie ;
- 2 février : inondation à la rue Haldimand 12 – alimentation en électricité du bâtiment ;
- 8 mars : atterrissage manqué d'un avion à l'aérodrome de la Blécherette – éclairage de la place sinistrée ;
- 21 juin : feu de caves à la rue des Mémises 7 ;
- 7 septembre : inondation à la rue Pierre-Viret 6 ;
- 31 décembre : inondation au collège des Bergières.

Détachements forains

Les détachements forains sont désormais rattachés aux différents détachements de premier secours (DPS) régionaux, selon la liste suivante :

- détachement forain de Vers-chez-les-Blanc au DPS Epalinges – Savigny – Vers-chez-les-Blanc ;
- détachement forain de Vernand au DPS de la Mèbre ;
- détachement forain de Montheron au DPS du Haut-Talent ;

Dès lors, leurs interventions ne sont plus comptabilisées par la division « secours et incendie » (DSI).

Exercice de conduite d'état-major « Trano 2011 »

Organisé par l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), un exercice d'état-major de deux jours a été mis sur pied en novembre. La DSI y était représentée par un officier, qui a participé aux différents rapports, ainsi que par des collaborateurs de la centrale d'aide à l'engagement

(CAE), pour desservir les différents véhicules de commandement.

Pose de la cloche à la Maison du Désert

En accord avec la Directrice de la culture, du logement et du patrimoine, Madame Silvia Zamora, des membres de la DSI se sont rendus à la Maison du Désert avec une échelle-automobile pour remettre en place la cloche, qui avait été sauvée lors de l'incendie, en février 2005, des combles de dite Maison.

Gymnastrada Lausanne 2011

Bien avant le début des festivités, le personnel de la DSI a été mis à contribution pendant un mois pour aider à la mise en place des différentes cantines et scènes de la manifestation avec la grue 50 tonnes et divers véhicules. La sécurité feu des sites lausannois a été assurée par du personnel du corps volontaire, qui a effectué huit interventions. Des officiers ont participé journalièrement aux différents rapports de sécurité et de service organisés par l'état-major DIAM. Une fois la fête terminée, la DSI a assuré, durant quinze jours, le démontage des mêmes installations.

Matches d'Axpo Super League du Lausanne-Sport

La DSI a été mise à contribution lors des matches à domicile du Lausanne-Sport. Un détachement, composé de neuf sapeurs-pompiers professionnels et quatre membres de l'unité d'appui au poste permanent (UAPP), s'est rendu au stade de la Pontaise pour assurer la sécurité incendie. De plus, en collaboration avec la police de Lausanne, dans le cadre du maintien de l'ordre, un véhicule tonne-pompe et cinq sapeurs issus des professionnels et des volontaires ont été engagés lors de chaque match.

Prestations pour le Tribunal des mineurs

Depuis plusieurs années, une étroite collaboration s'est instaurée entre la DSI et le Tribunal des mineurs pour l'application des peines. Durant l'année sous revue, en général le samedi matin, la DSI a reçu dans ses murs onze jeunes, coupables de départs d'incendie, afin de leur expliquer les conséquences de leurs actes délictueux. Ils ont également participé à des travaux de rétablissement de la caserne.

Règlement du service de secours et d'incendie (RSSI)

A la suite de la mise en application de la nouvelle loi sur le service de secours et d'incendie (LSDIS), un groupe de travail constitué de membres de la Direction du SPSL, de l'état-major de la DSI, et d'un avocat spécialisé, a débuté les travaux d'élaboration d'un nouveau règlement du service de secours et d'incendie. Celui-ci devrait pouvoir être présenté aux différentes autorités dans le courant du deuxième semestre 2012.

Matériel et équipement

Dans le cadre des autorisations d'achats, il a été fait l'acquisition :

- d'une installation de lavage à haute pression Hypromat, en remplacement d'un équipement de la même marque datant de 1988 qui, utilisée quotidiennement, présentait des signes d'usure importants et générait des coûts d'entretien élevés ;

- d'un système, se montant sur le lift du garage, de levage des essieux des véhicules lourds, en remplacement d'un système qui n'offrait plus les conditions de sécurité requises pour les utilisateurs.

Véhicules

Egalement dans le cadre des autorisations d'achats, deux engins d'intervention ont été acquis, à savoir :

- un camion de transport avec ridelle élévatrice et grue, en remplacement du véhicule LOSA 56 ;
- un bus de transport de personnes, en remplacement de l'ancien car.

De plus, l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA) a mis à disposition deux nouveaux engins, à savoir :

- un véhicule modulaire équipé d'une berce « événements naturels », servant au transport de matériel destiné à lutter contre les inondations et les intempéries ;
- une échelle de trente mètres munie d'un bras articulé télescopique pour remplacer un véhicule, anciennement propriété de la Ville.

Enfin, le Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA) a fourni un véhicule pour la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures, en remplacement d'un camion.

Formation

La formation permanente des sapeurs-pompiers professionnels a porté cette année sur la mise à niveau des connaissances dans tous les domaines de la profession. Plusieurs sapeurs-pompiers professionnels ont suivi des formations spécifiques concernant les feux d'aéronefs, à Teeside en Angleterre, les feux d'installations pétrolières, à Vernon en France, et le sauvetage en eaux-vives, en Savoie.

Sur demande de l'ECA et de la gendarmerie vaudoise, un groupe d'appui tactique feu (GATF), composé de sapeurs-pompiers professionnels et de policiers spécialisés, a été créé pour intervenir en milieu carcéral.

Ecole de formation

Les quatorze aspirants de l'école de formation 2009-2010 ont passé avec succès les examens pour l'obtention du brevet fédéral en juin 2011.

Ecole latine des sapeurs-pompiers professionnels

Le 31 mars a eu lieu la remise des brevets de l'école latine 2008, ainsi que de l'école de formation interne de la DSI de la même année.

Commencée le 1^{er} novembre 2010 avec quinze aspirants romands, dont cinq Lausannois, l'école latine 2010 s'est terminée le 4 juillet 2011.

Le recrutement en commun des corps de sapeurs-pompiers professionnels romands s'est déroulé les 8 et 9 octobre 2011. Plus de 140 candidats, venant des quatre corps concernés, ont passé les épreuves de sélection. quinze aspirants, dont deux pour la DSI, ont été retenus et débiteront leur formation de base le 3 mars 2012.

Centrale d'aide à l'engagement (CAE)

Le système de déclenchement automatique des interventions (DAI) est opérationnel depuis le mois de septembre. Cette application permet d'améliorer le temps de départ des intervenants de une à deux minutes.

CORPS DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

L'état-major du corps volontaire a tenu treize séances, qui ont permis de poursuivre la réorganisation et le renforcement de la structure de conduite, ainsi que la gestion des missions confiées au corps volontaire.

Formation

La mise à niveau des connaissances de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires s'est poursuivie, en collaboration avec le responsable de la formation de la division de défense contre l'incendie et de secours (DDIS) de l'ECA.

Pour la première fois, un recrutement cantonal a eu lieu le 3 novembre 2011 dans chaque caserne du canton, sous l'égide de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers et de l'ECA. Pour la DSI, 31 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires ont été incorporés.

Encadrés par six moniteurs professionnels et volontaires, les 23 jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ont suivi la formation annuelle et les journées organisées par le groupement vaudois des jeunes sapeurs-pompiers (GVJSP).

Services de garde dans les lieux de spectacles

	2010	2011
Services assurés	154	156
Effectif mis sur pied pour assurer ces services (officiers, sous-officiers et sapeurs)	605	623

Ces chiffres ne comprennent pas les services organisés pour assurer la sécurité de manifestations, telles que les 20 km de Lausanne, le Tour de Romandie, la Fête des écoles, les Fêtes à Lausanne, le Triathlon, le Lausanne Marathon, le Comptoir suisse, etc.

POLICE DU FEU

386 nouveaux dossiers de construction ou de transformation ont été traités. La police du feu a également effectué 429 visites de fin de travaux et procédé à 489 examens de situation et visites pour des manifestations ; elle a aussi participé à 354 séances diverses et organisé huit exercices d'évacuation.

SERVICE DE RAMONAGE

L'activité des maîtres ramoneurs sur le territoire lausannois ne suscite aucune remarque particulière. Toutefois, il est à noter que la circonscription N° 3 (Est) est dotée d'un nouveau responsable, suite au départ à la retraite du titulaire.

DIVISION DU GROUPE SANITAIRE / SMUR (SERVICE MOBILE D'URGENCE ET DE RÉANIMATION)

PRINCIPALES TÂCHES DE LA DIVISION

- assurer la prise en charge professionnelle des patients accidentés ou malades dans les situations d'urgences préhospitalières ;
- être en mesure de garantir les interventions urgentes 24 heures sur 24 toute l'année (ambulance et SMUR), dans les délais prescrits ;
- mettre sur pied le plus rapidement possible, en cas d'événement particulier, les ressources disponibles et spécifiques telles que le GRIMP, le DPMA ou le binôme de conduite sanitaire ACS/MCS.

Doté d'un parc de véhicules comprenant six ambulances de secours, deux véhicules dévolus au SMUR, un véhicule pour l'ambulancier chef des secours (ACS), un véhicule attribué au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP), un véhicule lourd de soutien sanitaire (VSS), un véhicule officiant comme poste de commandement à l'engagement (PCE), ainsi qu'un véhicule de transport de personnes affecté au DPMA, le Groupe sanitaire (GSL) dispose d'un équipement technique et médical de pointe. Son effectif, appuyé par des auxiliaires, permet de disposer en permanence de deux à quatre équipes d'urgence, immédiatement prêtes à intervenir, de jour comme de nuit.

L'année 2011 a été marquée par la création d'une base d'ambulance délocalisée à Romanel-sur-Lausanne. Cette antenne abrite un équipage ambulancier du Groupe sanitaire, les jours ouvrables, de 07h00 à 19h00. Mise en service le 2 mai, elle vise à réduire les délais de réponse aux demandes d'interventions de la région d'Echallens. Au 31 décembre, elle comptabilisait 358 interventions. Ce projet, financé par le Service de la santé publique, est en phase test jusqu'en avril 2013.

La récurrence croissante des incivilités subies par les ambulanciers démontre que les intervenants doivent intégrer systématiquement ce type de comportements dans la gestion de la prise en charge des patients. Plusieurs cas de violences physiques ont été rapportés, dont un a abouti au dépôt d'une plainte pénale de la part de l'ambulancier.

En janvier, le Groupe sanitaire a obtenu la prorogation de sa certification qualité IAS¹ jusqu'en 2015. Cette reconnaissance a été obtenue grâce aux efforts fournis par le personnel de cette division, plus particulièrement dans le domaine de la gestion de la qualité des prestations. La formation continue a également dû être adaptée, passant de 24 à 40 heures par personne et par année.

Sur le plan technique, conformément à la volonté du Service de la santé publique, les moyens de radio-télécommunication des ambulances du Groupe sanitaire et des véhicules de sauvetage affiliés au dispositif cantonal préhospitalier ont migré sur le réseau numérique sécurisé Polycom.

EFFECTIF DE LA DIVISION

1 ^{er} janvier		31 décembre		
n	ept	n	ept	ept alloués
44	39.75	42	38.25	40.50

Les deux départs survenus durant l'année sous revue n'ont pas pu être compensés.

Avec son effectif actuel, le Groupe sanitaire ne peut assurer ses missions que grâce à l'appui fourni par une vingtaine d'ambulanciers auxiliaires, qui viennent compléter les équipes d'urgence, lorsque l'effectif interne est insuffisant. En 2011, ceux-ci ont ainsi effectué plus de 600 heures de travail au Groupe sanitaire.

Activité

Les missions médicalisées du SMUR s'effectuent en étroite collaboration avec le Service des urgences du CHUV.

Le nombre de missions d'urgence accomplies par les ambulances du Groupe sanitaire a enregistré une dimi-

¹ Interassociation de sauvetage - Organisation faîtière suisse des institutions engagées dans le secourisme professionnel

nutrition de 2,4% par rapport à l'année précédente, pour atteindre 6'866 interventions (y c. l'activité de l'antenne de Romanel-sur-Lausanne). A ce résultat, il convient d'ajouter :

- 2'344 missions SMUR
- 15 missions GRIMP
- 14 missions ACS/MCS

Le nombre d'interventions de l'antenne de Bussigny (desservie par une entreprise privée) a augmenté de 12,3% et celui de l'antenne de Mézières (également desservie par une entreprise privée) de 14,2%. Ces résultats positifs peuvent s'expliquer par le fait que ces deux bases ont été plus fréquemment sollicitées, de jour comme de nuit, afin d'appuyer le GSL.

Statistiques

La 14^e World Gymnaestrada a nécessité un important engagement du Groupe sanitaire. La responsabilité de la planification et de la conduite du dispositif sanitaire a été déléguée, par l'autorité politique, à un cadre du Groupe sanitaire. Au final, plus de 1'000 patients ont été pris en charge par le dispositif médical de la manifestation, alors que seulement quinze évacuations en ambulance, vers un milieu hospitalier, ont été nécessaires.

Détachement du poste médical avancé (DPMA)

En plus des services sanitaires assurés lors des traditionnelles manifestations organisées par la Ville (20 km, Triathlon, Marathon, AG Nestlé, etc.), ce détachement a été amené à intervenir dans les situations d'urgence suivantes :

- le 12 février : incendie d'un immeuble à Aigle ;
- le 23 février : intoxication d'une vingtaine d'habitants d'un immeuble à Vevey ;
- le 9 septembre : évacuation de l'hôpital de Cully, suite à une alerte à la bombe ;
- le 25 octobre : explosion dans un immeuble à Yverdon-les-Bains.

A cela, il convient d'ajouter les services assurés lors des matches du Lausanne-Sport en Super League, de la World Gymnaestrada (juillet, cf ci-dessus), de la Fête de l'aviation à l'aérodrome de la Blécherette (août) et du « Sion Air Show » (septembre).

DIVISION DE LA SÉCURITÉ CIVILE

PRINCIPALES TÂCHES DE LA DIVISION

- gérer et garantir les effectifs de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) ;
- mettre sur pied les cours de compétence communale ;
- participer, d'entente avec le service de la sécurité civile et militaire (SSCM), à la formation des astreints et des cadres ;
- garantir l'état opérationnel et les engagements de l'ORPC avec les partenaires.

EFFECTIFS DE LA DIVISION

1 ^{er} janvier		31 décembre	
n	ept	n	ept
20	19.75	19	18.5

La différence de 0.25 ept (28.95 ept à 28.7 ept) est due à une augmentation temporaire d'effectif, lors du départ à la retraite d'une employée de bureau, entre le 1^{er} septembre 2010 et le 31 janvier 2011. Une nouvelle collaboratrice employée de bureau a été engagée à 0.75 ept au lieu de 1 ept. Une seconde employée de bureau a augmenté, quant à elle, son taux d'activité de 0.5 à 0.75. Le départ à la retraite d'un instructeur a été repourvu en cours d'année 2011. Un second départ à la retraite d'un mécanicien n'a pas été repourvu au 31 décembre 2011.

Mise en place de la nouvelle région de protection civile

La modification du découpage territorial (DecTer), ainsi que l'introduction progressive du projet AGILE, permettant de mieux positionner la protection civile dans le paysage sécuritaire, a conduit à une adaptation de l'organisation de la protection civile lausannoise.

Instruction

Si l'essentiel des jours de service est composé de cours de formation et de perfectionnement, la part des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, demeure une priorité.

La diversité des situations d'engagement (recherche de personnes, participation au plan « Canicule », exploitation d'installations de conduite au profit de la police, soutien dans le cadre de manifestations de grande ampleur, etc.) permet de développer l'expérience et d'améliorer l'efficacité des unités.

Le groupe de projet AGILE, initié par le SSCM, continue ses travaux en vue d'une collaboration entre les centres de Gollion et de La Rama. Cette coopération permet aux instructeurs de la Ville et du Canton d'échanger leurs techniques de travail et de se perfectionner.

Jours de service

Désignation	Jours de service	
	2010	2011
Cours effectués dans le cadre communal	5'794	4'538
Cours de formation au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	546	1'131
Cours de formation au Centre fédéral d'instruction (OFPP)	61	155
Total	6'401	5'824

La diminution des jours de service s'explique par une réduction des effectifs (trois compagnies d'état-major en moins / 900 jours) et l'abandon de certaines missions sortant du cadre fixé par le SSCM (par ex : montage du pont du Triathlon / 500 jours).

Appui aux partenaires / Engagements

Un seul engagement en situation d'urgence a eu lieu en juin, au profit de la gendarmerie, pour la recherche d'une personne disparue. La DSC s'est impliquée de manière importante en faveur du plan DIAM, particulièrement dans le cadre du plan « Canicule » (lequel n'a pas été déclenché), de la World Gymnaestrada et de la Fête de l'aviation. Les missions essentielles ont porté sur la régulation du trafic, en appui de la police, ainsi que sur l'installation et l'exploitation des postes de commandement. Par ailleurs, l'accueil, en juin, de plus de mille jeunes cho-

ristes a nécessité la mise à disposition de l'ensemble des constructions de protection civile et le recours à l'aide des ORPC voisines. En novembre, la division a également collaboré à l'exercice « TRANO », organisé par l'EMCC.

	2010	2011
Engagements et manifestations	1'057 h	1'162 h
dont		
Appui aux manifestations	543 h	1'089 h

Il convient de souligner une importante augmentation des heures d'engagement du personnel professionnel, générée par un recours plus soutenu à ceux-ci pour les manifestations.

Piquets de la division de la sécurité civile (DSC)

Le personnel assurant les piquets de « conduite » et de « logistique » est intervenu à neuf reprises durant l'année.

EFFECTIF DE L'ORPC

Module	Effectifs réglementaires	Effectifs réels
Formations FIR	130	87
Formations FAR	918	982
Total	1'048	1'069

Matériel, constructions et abris

Sur la base des directives fédérales et avec l'aide du SSCM, une liste du matériel obsolète a été établie. Une partie de ce matériel a été détruite et une autre remise à l'Organisation internationale de protection civile.

La remise, la reddition ou l'échange d'équipements personnels PCi ont été assurés au dépôt de la Borde. Pour l'année écoulée, il a été procédé à l'équipement de 291 nouvelles personnes, alors que 180 redditions ont été enregistrées.

Au 31 décembre, 617 personnes disposent de leur équipement personnel.

Durant l'année, le personnel de la section a mis, à 19 reprises, les constructions protégées à disposition de sociétés pour des séjours de plus ou moins courte durée. La répartition des locations a été la suivante :

	Occupation	Nuitées
Ancien-Stand	1	141
Boissonnet	1	111
Grand-Vennes	5	506
Prélaz	8	791
Rouvraie	2	230
Vallée de la Jeunesse	2	632
Total	19	2'411

Depuis le 1^{er} février, la construction de Coteau-Fleuri est louée par l'EVAM pour l'accueil de réfugiés, alors que la construction de la Vallée de la Jeunesse est à disposition de la Direction de l'enfance de la jeunesse et de la cohésion sociale pour l'opération « Accueil des sans-abri » depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mars 2012.

Essai annuel des sirènes

Les sirènes ont été déclenchées par le CTA de Pully le 2 février à 13h30. Hormis celle située à la route de Cojonnex 18, toutes les autres sirènes ont fonctionné.

Contrôle périodique des abris

Le nombre d'abris contrôlés s'élève à 239. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante :

40 abris jugés en ordre	(16,7 %)
96 abris comportant des défauts mineurs	(40,1 %)
47 abris comportant des défauts importants	(19,7 %)
56 abris comportant des défauts graves	(23,5 %)

CENTRE DE FORMATION DE LA RAMA (CFR)

PRINCIPALES TÂCHES DU CFR

- offrir, à l'interne de la Ville comme à l'externe, un service de réservation et de mise à disposition des infrastructures (salles de cours, piste d'exercices et restaurant);
- exploiter le restaurant du CFR (desserte de la cafétéria et du restaurant en fonction des besoins des locataires);
- planifier, diriger et exécuter les travaux courants d'entretien et de maintenance des bâtiments, des installations et du mobilier;
- gérer le budget et organiser la facturation.

EFFECTIF DU CFR

1 ^{er} janvier		31 décembre	
n	ept	n	ept
9	8.2	10	9.2

L'effectif du personnel du CFR a augmenté d'un ept avec l'engagement d'un nouveau cuisinier au 1^{er} mars.

Locations

Durant l'année, 257 jours de location ont été enregistrés au Centre de formation de La Rama. Le nombre de visiteurs ayant bénéficié des infrastructures du CFR s'élève à 12'001 ; il se monte à 14'536 si l'on ajoute les personnes fréquentant uniquement le restaurant. L'armée suisse a occupé le STPA² du 27 juin au 22 juillet.

Rappelons que la fréquentation du CFR se répartit entre sept utilisateurs issus des services de la Ville et 47 locataires externes (dont, par exemple, l'ONU).

Répartition des locations

	2010	2011
Jours de location	244	257
	(20 samedis et 11 dimanches)	(23 samedis et 16 dimanches)

Repas

	2010	2011
Personnel de La Rama (DSC et CFR)	2'050	1'871
Cours de protection civile (miliciens)	1'368	638
SPSL/DSI	1'337	726
Personnel communal	333	337
Livrés (DSI, PCi)	6'920	7'487
Locataires externes	6'316	6'719
Total	18'324	17'778

Entretien des bâtiments

Les travaux courants d'entretien ont été réalisés en 2011. Une rénovation lourde sera entamée en 2012, suite à l'adoption, par le Conseil communal, des conclusions

² Construction militaire servant au stationnement des troupes de l'armée

du préavis N° 2011/16 du 2 mars 2011 (« Réfection et aménagement du Centre de formation de La Rama. Construction d'un simulateur d'incendie. Constitution d'un droit de superficie »).

Quelques réalisations 2011

- Renouvellement du mobilier de trois salles;
- peinture dans quatre salles;
- remplacement des rideaux obscurcissants;
- remplacement d'une partie des grilles d'écoulement devant les garages.

DIVISION DES POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES (PFO)

PRINCIPALES TÂCHES DE LA DIVISION

- procéder aux levées de corps ordonnées par l'autorité compétente;
- effectuer les levées de corps sur demandes des familles;
- assurer l'organisation complète de funérailles en Suisse et à l'étranger;
- accomplir les démarches administratives auprès des autorités compétentes pour les incinérations, les inhumations, les exhumations, ainsi que les dépôts de cendres;
- organiser les rapatriements en Suisse et à l'étranger;
- assurer les convois officiels pour le transport des corps de défunts, aux fins d'inhumation ou d'incinération, du domicile mortuaire ou du lieu de la cérémonie funèbre situé sur le territoire de la Commune, au cimetière ou au crématoire;
- garantir une permanence, par service de piquet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24;
- offrir la possibilité de conclure des conventions pour obsèques futures.

EFFECTIF DE LA DIVISION

Unité administrative	1 ^{er} janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Réception des familles	13	13	13	13
Total	13	13	13	13

Menuiserie

Dans le courant de l'année, la menuiserie a cessé définitivement de fabriquer des cercueils, lesquels sont achetés chez des fournisseurs spécialisés. Le chef de cette subdivision a pris la fonction de remplaçant de l'administrateur des PFO. Le second menuisier ébéniste a été formé à l'accueil des familles, ainsi qu'à l'organisation des obsèques, ce qui lui a permis de prendre la nouvelle fonction d'assistant funéraire.

Prestations funéraires

Les véhicules du service ont parcouru 51'704 km (41'115 en 2010), soit une augmentation de 25%.

Assainissement

Les efforts de restructuration fournis durant l'exercice 2011 devraient permettre, dès 2012, d'atteindre l'équilibre financier ou, à tout le moins, de s'en approcher.